



Seizième séance

Mercredi 17 juin 2009, 14 h 35

Présidence de M. Zellhoefer, de M. Hossain
et de M. Palma Caicedo

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. ZELHOFER)

Je déclare ouverte la seizième séance de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous reprenons la discussion générale.

Original espagnol: M. TOMADA (*ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine*)

J'aimerais, tout d'abord, féliciter l'OIT pour ses 90 années de travail réalisé en faveur de la justice sociale. Son 90^e anniversaire est célébré à un moment unique, où l'Organisation peut mener le plus important débat d'idées sur l'actuelle crise financière, économique et de l'emploi qui n'ait été réalisé jusqu'à présent.

Le fait que tous les pays soient intégrés au niveau mondial explique l'ampleur des bouleversements auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Il en va de même partout dans le monde de la politique, des principaux acteurs et des idées. Nous assistons à l'ouverture d'une période de controverses sur les raisons qui sont à l'origine de la crise et les possibles solutions pour en sortir. Or, les explications et les solutions apportées par le passé ne sont plus d'actualité.

Aujourd'hui, plus que jamais, le débat d'idées s'impose. Car les véritables responsables de la crise ne sont ni la mauvaise gestion, ni les mauvais gestionnaires, ni les mauvaises décisions, mais tout simplement les mauvaises idées.

Le désarroi dans lequel la «pensée unique» et certaines idéologies progressistes nous ont plongés, nous conforte dans l'idée que nous devons absolument nous tourner vers une politique basée sur un nouveau contrat social.

La conviction de la nécessité d'un Etat fort, régulateur et ayant une réelle capacité d'intervention, sort renforcée de l'effondrement de l'idéologie néo-conservatrice qui défend les vertus d'un Etat minimum.

Nous pensons que nous devons poursuivre une stratégie de croissance qui s'appuie sur un Etat régulateur des marchés, des politiques macroéconomiques, de l'innovation technologique et des relations du travail.

Nous abordons cette question forts de notre expérience de plus de six ans en matière de gestion de la

politique publique dans un domaine particulièrement sensible, celui de la production et du travail.

La croissance et l'amélioration de la qualité du travail demeurent le «principe d'organisation». Il s'agit là de l'un des principaux axes de développement de notre pays. La croissance économique axée sur l'industrie, la lutte contre la pauvreté et le souci constant de combattre les inégalités et de renforcer l'égalité des chances figurent parmi les autres axes sur lesquels repose notre développement national.

Le travail décent est le principal outil pour parvenir à l'ensemble de ces objectifs. L'emploi devient, ainsi, le principal outil d'intégration, et le travail de qualité, le principal outil pour garantir une meilleure répartition des revenus.

Le travail décent doit demeurer au cœur de toutes les décisions qui seront prises pour trouver des solutions à la crise.

La Présidente de l'Argentine a déclaré, ici même, que ce n'est pas la richesse qui génère le travail, mais le travail qui génère la richesse.

Le rapport du Directeur général et son Pacte mondial pour l'emploi, ainsi que les mesures prises par certains gouvernements, vont dans le même sens que les politiques que nous avons adoptées en Argentine depuis 2003.

Le soutien du marché national, l'amélioration des conditions de travail et des salaires, l'aide au système de production et l'encouragement des politiques publiques d'infrastructures, l'extension de la protection sociale, une négociation collective et un dialogue social orientés vers le maintien des postes de travail sont autant de mesures qui se sont révélées efficaces dans notre pays.

Aujourd'hui, la population exige que les entreprises multiplient leurs efforts pour préserver l'emploi, en s'appuyant sur ces politiques publiques.

C'est pourquoi nous exhortons les entreprises à prendre des décisions allant dans le sens de la réorganisation du travail et non d'une compression des effectifs et de licenciements. Nous leur demandons de tenir compte des profits réalisés par le passé pour compenser leurs pertes actuelles. Nous leur demandons, enfin, de miser sur le dialogue social et la croissance.

Aux travailleurs, nous leur demandons de continuer à défendre leurs valeurs, tout en tenant compte des évolutions, afin de renforcer un dialogue social responsable.

En résumé, nous devons réaffirmer, comme en 1949, que le travail n'est pas une marchandise.

La participation de l'Argentine, conjointement au Brésil et au Mexique, aux délibérations du G20 est une occasion historique pour faire entendre la voix de la région.

Les Latino-Américains veulent bâtir une économie à visage humain, éloignée du modèle prôné par l'orthodoxie économique responsable de la crise économique nord-américaine, et veulent contribuer à mettre en place un nouveau modèle financier international en même temps qu'une stratégie de cohésion sociale. L'Argentine s'est mise d'accord avec le Brésil pour demander au G20 que l'OIT soit convoquée et se voit accorder le même traitement politique que les institutions de Bretton Woods. Ceci permettra de donner une cohérence au système des Nations Unies pour que la justice sociale devienne réalité.

Pour terminer, je soutiens que nous ne pouvons continuer à vouloir revenir aux recettes du passé sans risquer de tomber dans une forme de folie qui consiste à chercher de nouveaux résultats en employant de vieux remèdes.

Ne restons pas indifférents. Nous devons construire un modèle basé sur la défense de l'emploi. Le travail est le fondement d'une croissance économique durable.

Nous devons condamner les employeurs peu scrupuleux qui licencient au cas où, et toutes les personnes qui cherchent à instaurer la peur, ainsi que les spéculateurs.

Nous devons faire en sorte que les ressources financières de l'Etat alimentent directement l'économie réelle.

Nous devons cesser de rappeler dans les forums publics que ce n'est pas aux travailleurs de faire les frais de la crise et qu'il est temps de renforcer la protection sociale au lieu de chercher à l'affaiblir avec des politiques de restriction budgétaire.

Nous devons continuer à gagner en productivité mais également en humanité.

La crise, nous n'avons cessé de le répéter, peut être une chance mais en aucun cas un prétexte pour justifier des politiques d'ajustement qui impliquent le chômage ou la dégradation des conditions de travail.

Le lancement d'un Pacte mondial pour l'emploi est la consécration, au niveau mondial, des idées que je viens d'énoncer. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de consensus et de dialogue, ainsi que d'un engagement capable de nous faire tourner la page par rapport à des solutions qui appartiennent désormais au passé. Le monde devrait changer après la crise.

Original portugais: M. CARVALHO DA SILVA (travailleur, Portugal)

Les politiques financières et économiques qui ont conduit à la crise actuelle ont eu recours à la manipulation de concepts pour imposer des sacrifices aux travailleurs et aux peuples. Elles ont également amplifié les inégalités, lésé les droits des travailleurs et de leurs organisations et imposé une distribution de la richesse aussi injuste que violente.

La crise a ses causes et ses responsables. Au Portugal, comme dans bien d'autres pays, les mauvaises gestions, les manipulations financières et les cas de corruption sont connus de tous. Mais, le fait est que les responsables n'ont toujours pas été mis en demeure, tandis que les travailleurs sont confrontés à la perspective du pire taux de chômage des

dernières décennies et sont touchés par des carences sociales croissantes.

L'issue de la crise exige des ruptures par rapport à ces politiques et, bien entendu, par rapport au fondamentalisme financier.

Une mondialisation juste comme le défend le Directeur général depuis plus de dix ans impose, dans tous les domaines et dans toutes les dimensions du système de relations multilatérales, que les valeurs d'universalité et de multiculturalité soient affirmées, que les organes de régulation effective soient restructurés et fonctionnent, que le travail soit valorisé, en rendant la dignité aux travailleurs et promouvant le secteur productif avec une attention particulière aux PME.

Il est indispensable et même possible de créer beaucoup d'emplois et de valoriser les emplois existant, à condition de mettre en œuvre de nouvelles politiques dont nous aimerions citer six aspects fondamentaux.

Premièrement, une autre utilisation de la richesse en l'orientant vers des investissements utiles à l'ensemble de la société, ce qui présuppose de freiner la spéculation financière, de mettre un terme aux paradis fiscaux, de réguler le rôle et le fonctionnement des multinationales, de recentrer le rôle de l'Etat au service des citoyens, d'ajuster et de donner une efficacité aux organismes régulateurs, et encore de créer un équilibre et une équité au niveau du commerce mondial.

Deuxièmement, de nouvelles politiques d'emplois durables fondées sur la production matérielle de biens et de services utiles au développement de la société.

Troisièmement, recentrer et valoriser le rôle de l'emploi public afin d'améliorer l'efficacité de l'administration et d'assurer la prestation des droits sociaux, car les droits à la santé, à la protection sociale, à l'enseignement, à l'éducation et à la formation ne doivent et ne devront jamais être considérés comme de simples produits de marché.

Quatrièmement, une réglementation du travail qui incorpore des dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques. Les conventions collectives qu'il faut encourager et les engagements sociaux ne peuvent continuer à être utilisés comme des moyens de soumission des travailleurs face aux paradigmes et aux objectifs de l'économie néolibérale qui servent à l'enrichissement de certains.

Il faut faire appel au sens de l'harmonisation, si cher à l'OIT, dans le cadre du progrès, ceci dans un contexte temporel où l'augmentation de l'espérance de vie, les processus migratoires et l'accroissement quantitatif et qualitatif des femmes au travail doivent être vus comme des facteurs de progrès, mais aussi comme des conquêtes qui peuvent nous apporter davantage d'égalité entre tous les êtres humains.

Cinquièmement, le refus de la réduction des salaires du commun des travailleurs des pays les plus développés et l'amélioration progressive des salaires des travailleurs de l'ensemble du monde, ceci en fonction d'objectifs parfaitement atteignables par le biais d'une redistribution plus équitable de la richesse.

Sixièmement, un combat contre les insécurité et instabilités au travail qui ont été aggravées par les révisions d'assouplissement de la législation du travail effectuées ces dernières années, comme cela s'est produit dans mon pays notamment, prendre également des engagements sérieux vis-à-vis des objectifs de l'OIT sur le travail décent.

Enfin, je voudrais dire que, tant que l'on offrira aux jeunes que de la précarité, du chômage, des faibles salaires et des menaces d'une pire protection sociale que celle de leurs parents, il n'y aura pas d'issue effective à la crise.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)

La délégation des employeurs des Etats-Unis se félicite d'avoir la possibilité d'aborder ces questions importantes soulevées par le Directeur général dans son rapport soumis à la Conférence.

Nous nous réunissons à Genève à un moment crucial, alors que nous devons faire face à des difficultés sur tous les fronts. Certaines de ces difficultés sont nouvelles et découlent de la crise économique, alors que d'autres, comme le problème des pires formes de travail des enfants, du travail forcé ou de la pauvreté, existaient bien avant la crise. L'emploi et la création de postes de travail sont, à juste titre, les principaux sujets de la Conférence. Il est urgent de faire en sorte que la récession mondiale ne devienne pas une crise de confiance à long terme pour des milliards de personnes, employeurs ou travailleurs, qui sont le moteur de la croissance et du développement.

Il faut que la Conférence transmette un message fort et éloquent aux travailleurs et aux employeurs, indiquant qu'ils peuvent et doivent avoir confiance en l'avenir.

La crise financière actuelle tient avant tout à une mauvaise gouvernance du secteur financier et non à un dysfonctionnement des marchés en général. Comme nous l'a appris la grande dépression il y a 80 ans, le protectionnisme et la sur-réglementation des marchés vont à l'encontre de l'économie durable, de la croissance des emplois, de l'atténuation de la pauvreté, de la croissance de la productivité et de l'augmentation du niveau de vie.

Pour qu'une économie soit viable dans la durée, elle a besoin d'un environnement propice aux affaires et au travail, et de normes du travail actualisées. Les ministères du travail ont un rôle crucial à jouer en la matière. A la Commission de l'application des normes de la Conférence, nous sommes témoins de l'écart entre la ratification des normes de l'OIT et leur application en droit et en pratique. Je pense que réduire cet écart devrait être l'une des principales priorités de l'OIT. Le programme «Travailler mieux», programme conjoint OIT/SFI, est un excellent exemple de la façon dont une approche multiparticipative, visant un objectif commun, peut aboutir à des résultats mesurables.

Un autre rôle crucial pour l'OIT, dans cette période de crise économique, est d'aider les mandants à procéder à une réforme du marché du travail visant à améliorer la sécurité de l'emploi. Pour ce faire, il faut inciter les gouvernements à faire le nécessaire pour soutenir la reprise économique et créer des emplois en remédiant à la rigidité du marché du travail, en veillant à mettre en place des systèmes de sécurité sociale adaptés, en proposant des mesures incitatives pour le travail, en investissant dans les compétences, l'enseignement, la formation, et en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre tout en investissant dans les services publics.

Elargir les débouchés économiques, augmenter la productivité, stimuler la croissance, tout cela est fondamental si nous voulons atténuer la pauvreté, à plus forte raison aujourd'hui. Dans de nombreux pays en développement, réaliser de tels objectifs exige de créer des modèles économiques qui soient

plus solidaires et qui intègrent directement les personnes à faibles revenus, en tant qu'entrepreneurs, fournisseurs, distributeurs, détaillants, employés et consommateurs.

Il faut également davantage de collaboration entre les grandes entreprises, les PME, les organismes du secteur public, les organisations de la société civile et les pauvres eux-mêmes. Ceci est nécessaire si nous voulons trouver une solution aux dysfonctionnements du marché et aux lacunes de gouvernance qui, actuellement, desservent de nombreuses PME et ménages à faibles revenus et les empêchent de connaître la prospérité.

Dans le système en vigueur dans mon entreprise, nous avons recours à des centres de distribution manuelle, implantés dans 25 pays en développement, qui permettent d'assurer la distribution d'une grande partie de nos produits. Ces centres de distribution manuelle sont aux mains de privés, chargés de réaliser des opérations manuelles peu coûteuses, créant ainsi de nouveaux marchés urbains de détail, là où les modèles de distribution classiques ne peuvent pas être efficaces. En Ethiopie et en République-Unie de Tanzanie, par exemple, 80 pour cent de nos ventes sont réalisées par le biais de ces centres. Ces structures s'appuient sur l'entrepreneuriat de milliers de chefs de petites entreprises, qui travaillent directement avec les embouteilleurs locaux pour distribuer nos produits, tout en bénéficiant de formations et d'autres mesures d'aide. A ce jour, cette démarche nous a permis de créer 2 500 centres de distribution manuelle en Afrique, de créer plus de 12 000 emplois – dont plus de 30 pour cent sont occupés par des femmes – et de générer plus de 500 millions de dollars des Etats-Unis de recettes annuelles. On estime que les propriétaires et les employés de ces centres de distribution manuelle assurent la subsistance de 48 000 personnes à charge.

Les questions dont est saisie la Conférence sont, pour l'essentiel, complexes et très sensibles sur le plan politique. A ce moment crucial, nous devons unir nos efforts pour renforcer les fondements de la croissance de l'emploi et élever le niveau de vie pour tous dans le monde.

Original allemand: M^{me} DEMBSHER (gouvernement, Autriche)

J'aimerais féliciter tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du Pacte mondial pour l'emploi. L'Autriche est favorable à son adoption. Nous estimons que le pacte est une contribution essentielle de l'OIT pour surmonter la crise économique.

Il importe que le pacte soit exhaustif et mondial, mais qu'il mette aussi l'accent sur les mesures que nous devons prendre et qu'il puisse être mis en œuvre sur le plan local, en prenant en compte les différents besoins et les ressources disponibles. L'Autriche se félicite de l'accent mis sur le dialogue social, en tant qu'instrument important pour élaborer et mettre en œuvre rapidement un ensemble de mesures efficaces.

La crise économique a commencé comme une crise financière, puis s'est étendue à toute l'économie réelle et a entraîné une déstabilisation sur les plans social et politique dans de nombreuses régions; elle a aussi été renforcée par la hausse des inégalités de revenus, ces dernières années. Actuellement, l'accent qui est mis sur l'emploi et la sécurité des revenus, grâce aussi à une protection sociale globale, est important, non seulement sur le plan de la politique sociale mais également sur le plan de la

politique économique, afin de soutenir la demande intérieure en baisse et d'éviter que des groupes entiers restent à l'écart du marché de l'emploi formel.

Les mesures de protection sociale permettent à des groupes à faibles revenus, qui ont généralement tendance à beaucoup consommer, à participer à la consommation. Une politique dynamique du marché du travail joue un rôle important en facilitant les transitions, grâce à un soutien à l'orientation et à la formation professionnelles. L'indemnisation des chômeurs, qui s'accompagne de mesures ciblées dans le cadre d'une politique dynamique du marché du travail, diminue le risque de marginalisation sociale et empêche que des personnes basculent dans le secteur informel. Cela permet aussi d'améliorer la réactivité du marché du travail en cas de reprise et également de favoriser la relance. A long terme, les fonds affectés spécialement au soutien des chômeurs ou à la protection sociale peuvent réduire les dépenses budgétaires publiques.

Cependant, pour surmonter la crise économique mondiale la plus grave depuis des décennies, les mesures pour l'emploi et la politique sociale ne suffiront pas. Il est fondamental que les politiques sociales, économiques et de l'emploi soient en interaction et axées sur l'Agenda du travail décent.

L'Autriche est très attachée à l'amélioration de la cohérence dans la coopération entre les organisations internationales. Nous nous félicitons que l'OIT poursuive inlassablement le dialogue avec le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et de nombreuses organisations des Nations Unies, afin de parvenir à une orientation de la politique financière et économique mondiale qui soit socialement plus acceptable.

La crise ne doit pas être un prétexte pour réduire la protection sociale et la protection des travailleurs. Le système des normes de l'OIT est très important à cet égard, car il établit des normes qui s'appliquent sur le plan international, que les Etats mais aussi les politiques d'autres institutions doivent prendre en considération. Le savoir-faire de l'OIT sera une valeur ajoutée, dans l'élaboration des programmes du FMI et de la Banque mondiale.

L'Autriche soutient la flexibilisation des lignes de crédit du FMI. Nous espérons que le FMI mettra à profit la flexibilité qui lui a été accordée par ses membres pour convenir, avec les bénéficiaires de crédits, de programmes qui soutiennent les entreprises et le marché du travail, mais aussi les chômeurs et les systèmes de sécurité sociale. L'octroi de crédits ne doit pas s'accompagner d'une réduction massive des prestations sociales. Nous sommes d'accord avec l'analyse du Directeur général, selon laquelle les mesures de protection sociales portent leurs fruits.

Pour surmonter la crise, nous devrions nous inspirer des concepts, des instruments et des procédures qui ont fait leurs preuves. L'économie sociale de marché, qui s'est forgée grâce au dialogue social, a été la recette de l'Autriche après la Seconde Guerre mondiale pour assurer un développement social positif. La crise a prouvé que les mécanismes du marché ont besoin d'un contrôle social fort de la part de l'Etat ou de la communauté internationale.

L'Autriche, par conséquent, demande que nous nous employons tous ensemble à mettre en place une économie sociale de marché à l'échelon mondial, un système d'échanges commerciaux internationaux qui prenne en compte les aspects sociaux, un système financier international à orientation so-

ciale qui soutienne et encourage les pays les moins avancés en développant leur économie et l'emploi avec une sécurité sociale, une réglementation internationale et un contrôle des marchés financiers et des flux de capitaux. C'est la voie que nous préconisons pour surmonter la crise. Travaillons ensemble avec enthousiasme pour un monde meilleur qui résistera mieux aux crises.

Original anglais: M. TROGEN (employeur, Suède)

Au nom des organisations d'employeurs des pays nordiques, je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général ainsi que l'Organisation internationale du Travail d'avoir modifié l'ordre du jour de cette session de la Conférence afin de traiter la crise de l'emploi. Cette crise, en effet, nécessite que l'on s'en occupe maintenant et non plus tard.

Lors des débats de cette session, de nombreux points de vue sur la crise ont été partagés et examinés, et de nombreuses solutions ont été proposées. Quel que soit le résultat final de ce travail, nous, employeurs des pays nordiques, souhaitons souligner le fait que toute réponse à la crise doit se concentrer sur les besoins des mandants de l'OIT, et que ces besoins doivent être identifiés par les mandants eux-mêmes.

Cela exige également une approche en souplesse, étant donné que les conditions varient d'un pays à l'autre, et il semblerait que le projet de Pacte mondial pour l'emploi réponde à cette exigence.

La reprise de l'économie, lorsqu'elle viendra – et elle viendra – devra être menée en premier lieu par le secteur privé. Un secteur privé compétitif, confiant et efficace constitue une grande partie de la solution et non pas une partie du problème. Les entreprises, en particulier de petite taille, créent des emplois, et leur reprise sera le point de départ de cette reprise générale. Les politiques doivent en tout point viser cet objectif afin créer à nouveau un secteur privé sain, car seul ce secteur est capable de rattraper les pertes économiques et de rétablir l'emploi.

Ainsi, l'OIT, comme tous les autres acteurs, devra placer les besoins des entreprises au cœur des mesures de relance. Pour sauver des emplois, il faut promouvoir les activités commerciales et les entreprises. Pour créer des emplois, il faut redonner confiance aux entreprises afin qu'elles embauchent. Les initiatives qui ne répondront pas aux exigences des entreprises ne fonctionneront pas.

Les conclusions de la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail, sur les entreprises durables, ont très clairement défini les objectifs concernant, entre autres, un système financier fonctionnant bien et s'occupant, en particulier, des petites et moyennes entreprises. Les conclusions de la huitième Réunion régionale européenne, qui s'est tenue cette année à Lisbonne, étaient d'ailleurs très similaires.

Le dialogue entre les employeurs et les employés, et le dialogue entre partenaires sociaux, lorsqu'il existe, jouent un rôle très important en temps de crise, consistant à assurer des accords équitables et n'excluant personne. Dans les pays dotés de partenaires sociaux forts, comme c'est le cas des pays nordiques, ces acteurs peuvent contribuer eux-mêmes de manière bipartite à alléger la crise et à prévenir de futures crises.

Il existe des solutions à court terme et des solutions à plus long terme. En Suède, par exemple, les parties au dialogue social dans les industries de

transformation ont délégué aux parties locales, au niveau des entreprises, les droits de décider la réduction des heures de travail et/ou de donner une formation, avec une réduction des salaires de 20 pour cent au maximum. De nombreux accords locaux rendus possibles par la délégation de ces droits ont déjà sauvé beaucoup d'emplois en Suède. Ces mêmes partenaires ont, il y a plus de dix ans, conclu un accord comportant une définition commune des conditions essentielles pour une industrie durable, et prévoyant les manières de mener les négociations salariales en vue d'obtenir une augmentation raisonnable des salaires selon les conditions macroéconomiques.

Un autre exemple bien connu est le système de flexisécurité danois. Il existe depuis plusieurs années et peut contribuer aujourd'hui à atténuer les conséquences de la crise dans ce pays.

Bien sûr, les gouvernements jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit de prévenir une crise ou d'en atténuer les effets. Dans bien des pays, ils agissent dans le cadre du tripartisme, tandis que dans d'autres ils agissent par eux-mêmes.

La réglementation du marché du travail doit ménager une souplesse qui facilite une réaction rapide des entreprises en cas de difficultés économiques et, de façon tout aussi importante, la création de nouveaux emplois lorsqu'elle est nécessaire.

Les choix de politiques devraient être encouragés lorsqu'ils se basent sur ce qui a toutes les chances de fonctionner, et non sur ce qui fonctionnera «si tout va bien». Le marché du travail doit être réformé en temps de crise et, inversement, les crises peuvent être l'occasion de procéder à des changements. Après la récession des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt, l'absence de réformes du marché du travail dans un certain nombre de pays européens a fait que le chômage y est resté obstinément élevé.

Enfin, en se concentrant sur son mandat principal, l'OIT peut, dans une large mesure, aider les acteurs de l'économie réelle grâce à des stratégies de lutte contre la crise sur le marché du travail. L'OIT dispose de plusieurs outils à cette fin. Pour les employeurs, l'outil principal de lutte contre la crise sera l'Agenda global pour l'emploi. Les employeurs sont en faveur d'une mise à jour de ce cadre politique et de ses priorités dans le contexte de stratégies de lutte contre la crise pour les mandats de l'OIT.

Original russe: M. SAFONOV (gouvernement, Fédération de Russie)

Je tiens à remercier le Bureau international du Travail d'avoir organisé à un moment par ailleurs opportun le Sommet sur la crise mondiale de l'emploi, qui est une étape marquante dans l'élaboration d'une politique sociale et d'une politique du travail coordonnées au niveau international. Le rapport du Directeur général contient, à notre sens, des idées intéressantes et profondes. Les résultats du Sommet seront pris en compte dans le Pacte mondial pour l'emploi, que nous appuyons, et qui, nous l'espérons, sera adopté par la Conférence.

La chute de la production dans de nombreux pays s'accompagne d'une réduction substantielle de l'assiette fiscale et des recettes budgétaires, d'une baisse des revenus des citoyens actifs due soit à la perte de leur emploi et de leur salaire, soit à un chômage partiel, et d'une diminution de la valeur monétaire réelle des revenus de la population, en

particulier des personnes ayant des revenus fixes (à savoir les retraités et les agents publics assimilés). Ces problèmes sont encore plus graves dans les pays où l'inflation est très élevée.

Les défis que pose la crise économique et financière, ainsi que ses conséquences économiques et sociales, ont placé les pays devant des choix difficiles. Comment mettre en place une politique sociale ordonnée avec des ressources si désespérément limitées?

Soit en corrigeant la politique en question et en pratiquant des coupes sombres dans les programmes sociaux, au risque de déclencher l'ire de la population, soit en respectant les engagements sociaux pris par les Etats malgré le contexte macroéconomique incertain.

Il va de soi que la politique sociale doit être adaptable face aux changements. Mais, dans le même temps, il nous semble que l'Etat ne doit pas prendre prétexte des difficultés économiques actuelles, qui rendent difficile l'établissement et la mise en œuvre des budgets, pour refuser de tenir les engagements sociaux pris antérieurement.

A compter de 2009, la politique sociale de la Fédération de Russie aura pour objectif principal d'atténuer les effets de la crise économique sur la population, et d'empêcher l'apparition de processus destructeurs pour la sphère sociale. Ce qui est particulièrement important c'est que, tout en essayant d'optimiser les dépenses publiques en tenant compte des paramètres modifiés du budget fédéral de 2009 et de l'année suivante, le gouvernement ne décide pas de réduire les dépenses déjà arrêtées en faveur du domaine social.

Dans le cadre des mesures anticrise prises par le gouvernement de la Fédération de Russie, la préservation de l'emploi, la lutte contre le chômage et la mise en place de programmes de recyclage et de formation continue pour les travailleurs menacés de licenciement sont des questions primordiales qui font l'objet d'une attention particulière.

La crise financière et économique a exacerbé la situation sur le marché du travail et relevé le taux général du chômage. En même temps, il ne faut pas oublier que les mesures anticrise adoptées par le gouvernement de la Fédération de Russie ont abouti à des résultats positifs et que le niveau du chômage, dans la fédération, a commencé ces derniers temps à baisser.

En particulier, le gouvernement a pris tout un ensemble de mesures visant à atténuer les tensions sur le marché du travail. A titre d'exemple, au début de l'année 2009, les allocations de chômage ont été multipliées par 1,5. Désormais, outre les personnes licenciées à la suite d'une compression des effectifs, celles ayant volontairement quitté leur emploi peuvent, elles aussi, prétendre au versement des allocations de chômage. Le gouvernement suit systématiquement l'évolution du marché du travail. Le budget fédéral affecte des ressources additionnelles à l'élaboration d'un programme actif de soutien de l'emploi. Dans chaque région sont conçus et mis en œuvre des programmes de promotion d'une politique dynamique de l'emploi.

Voici quelles sont les mesures prévues au titre de la mise en œuvre des programmes régionaux: le recyclage et la mise à niveau de 216 500 travailleurs d'organisations, menacés de licenciement; la création de plus d'un million d'emplois temporaires à l'intention des travailleurs menacés de perdre leur emploi, et le placement en stage de

50 000 travailleurs; la fourniture d'un soutien financier personnalisé aux 15 000 citoyens, au minimum, qui déménagent dans une autre localité pour y occuper un emploi à caractère permanent ou temporaire; l'octroi d'un soutien matériel aux entrepreneurs pour la mise en œuvre de leurs initiatives – ce qui concerne pas moins de 52 000 personnes – qui créeront pas moins de 150 000 postes de travail.

La mise en œuvre des mesures prévues au titre des programmes susmentionnés permettra de conduire une politique de l'emploi efficace.

Dans le même temps, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la solution aux problèmes de l'emploi passe par le développement du partenariat social. En conséquence de quoi, le gouvernement de la Fédération de Russie a pris l'initiative de cosigner avec les employeurs et les associations syndicales un pacte d'efficacité dans chaque entreprise, notamment pour soutenir l'emploi.

Pour conclure, j'aimerais dire que l'Organisation internationale du Travail, aujourd'hui, joue un rôle extrêmement important, qui est de permettre que soit partagée l'expérience accumulée dans les différents pays, mais également que l'on bénéficie des connaissances pointues recueillies au titre des programmes élaborés dans le cadre du G8 et du G20.

Original anglais: M. MLECZKO (gouvernement, Pologne)

Lors de la clôture de la dernière session de la Conférence internationale du Travail, peu d'entre nous s'attendaient sans doute à ce que la présente session soit dans une telle mesure submergée par la crise.

Nous nous réunissons pour échanger nos points de vue et mettre en commun nos idées sur la manière d'atténuer les conséquences négatives de la crise. Mais cette Conférence nous donne aussi la possibilité de nous inspirer mutuellement pour la façon de bâtir un monde meilleur. Lorsque tant de personnes perdent leur emploi et tant de ménages sont à la limite de la stabilité financière, qu'entendons-nous par «un meilleur futur»? – meilleur futur pour les peuples, pour les hommes et les femmes, pour l'économie, pour les différents pays du monde globalisé.

La crise économique actuelle est un défi majeur que nous devons tous relever. La force et la portée de son influence varient d'un pays à l'autre mais, à l'échelle mondiale, les hommes et les femmes sont affectés de façon différente et il est bon de le reconnaître lorsque nous traitons de la crise.

Il se peut même que la crise actuelle soit une incitation supplémentaire à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent.

En 2008, la Pologne a enregistré une croissance économique et notre PIB est toujours positif. Le taux de chômage, quoiqu'en légère augmentation, reste bas par rapport à la même période de l'année dernière et à la moyenne des pays de l'Union européenne. Toutefois, en dépit de la situation économique généralement favorable en Pologne, les effets de la crise sont visibles. C'est pourquoi les employeurs et les travailleurs, pour éviter les licenciements cumulatifs et la perte de ressources humaines, prennent actuellement des dispositions en vue d'une plus grande flexibilité de l'emploi. Et nous, en tant que responsables politiques, faisons de notre mieux pour les aider.

En novembre 2008, le gouvernement de la Pologne a adopté un plan de stabilité et de développement qui contient un certain nombre de mesures

pour soutenir les finances publiques, stabiliser le système financier et favoriser les investissements. Nous savons combien il est difficile et coûteux de réintégrer les chômeurs sur le marché du travail. Le maintien des emplois existants et la création de nouveaux emplois demeurent donc cruciaux. C'est pourquoi le gouvernement polonais a adopté un ensemble de mesures juridiques et financières pour aider les personnes à trouver, garder leur emploi ou en changer; pour aider les employeurs à sauver les lieux de travail; pour maintenir les travailleurs âgés de plus de 50 ans sur le marché du travail; pour enrayer les licenciements collectifs; et pour promouvoir la négociation collective.

Nous avons créé une réserve de solidarité sociale pour disposer de fonds d'urgence permettant d'aider des personnes qui rencontrent des difficultés économiques inattendues.

D'autres instruments juridiques et financiers, créés pour les personnes qui ont perdu leur emploi, qui peuvent compter sur un appui de l'Etat pour pouvoir rembourser leurs hypothèques, méritent d'être cités.

Un large consensus est essentiel pour la mise en œuvre de ces mesures. Comme l'a si bien souligné le Directeur général, M. Somavia, surtout dans les circonstances actuelles, il faut que nous fassions en sorte que le dialogue social fonctionne. C'est exactement ce que nous tentons de faire en Pologne. Nous estimons que le dialogue social et civil est le meilleur moyen de résoudre de nombreuses tensions et se remettre de la crise. Nous sommes convaincus que les partenaires sociaux et le gouvernement comprennent la nécessité de traiter ensemble les problèmes qui surgissent.

Ainsi, il y a trois mois, mon gouvernement a élaboré un train de mesures anticrise en 13 points. Il s'agit essentiellement de solutions telles qu'une plus grande flexibilité de la durée du travail et le financement conjoint, par le gouvernement et les employeurs, d'emplois en péril.

Sur la base de cet accord fondamental, le gouvernement a élaboré des solutions d'ordre législatif qui – une fois les partenaires sociaux consultés – se sont traduites il y a quelques jours par une loi sur l'atténuation des effets de la crise pour les employeurs et par un amendement à la loi relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Nous travaillons de concert et tentons de juguler la crise le plus rapidement possible. Mais nous devons dans le même temps tenir compte de nos finances publiques quand nous prenons des mesures à court terme. Il en va de notre responsabilité à tous.

Bien entendu, l'idéal serait de transformer la crise en opportunité. Mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. Aujourd'hui, face à la pénurie d'opportunités, il nous faut mettre tout particulièrement l'accent sur la notion de solidarité. Ce temps de crise est une épreuve pour tous – pour les gouvernements, les partenaires sociaux, les organisations internationales et pour les peuples. Nous comprenons la solidarité comme un engagement et un moyen d'agir; y compris en termes de formation, d'éducation, de soins de santé et d'aide sociale. Nous sommes convaincus que de telles mesures prises en temps de crise aideront les peuples à faire un meilleur usage des opportunités, lorsqu'elles apparaîtront.

Nous vivons à la frontière de différentes cultures. Nous parlons et pensons en différentes langues. Nous sommes de plus en plus nombreux sur la

route, que notre voyage se fasse sur le plan culturel ou géographique. Face à la crise, nous devons éviter le protectionnisme qui, comme l'a si justement dit le Premier ministre de la Suède, Fredrik Reinfeldt, dans *The Financial Times*, n'est jamais la solution si nous voulons obtenir une relance durable sur le marché du travail.

Nous devrions donc soutenir des initiatives visant à sortir durablement de la crise – par exemple le Pacte mondial pour l'emploi.

Original anglais: M^{me} POSKIPARTA (Secrétaire d'Etat à l'emploi et à l'économie, Finlande)

J'aimerais commencer par remercier l'OIT d'avoir choisi la crise de l'emploi comme thème principal de cette Conférence internationale du Travail.

Pourquoi est-il si important que nous consacrons quelque trois semaines de travail à ce sujet? Parce que l'OIT, étant donné sa base tripartite, est la mieux placée pour prendre en compte les besoins du marché du travail et les aspects sociaux de cette crise. Des mesures rapides sont nécessaires maintenant pour faire face au chômage, en même temps qu'il est très important de prévenir les effets sociaux négatifs conduisant à la misère et l'exclusion. Je suis heureuse de constater que la Conférence a approuvé une approche commune pour faire avancer l'Agenda du travail décent en temps de crise, sans pour autant perdre les avantages de la mondialisation.

Je voudrais également remercier l'OIT d'avoir créé une Commission de l'égalité car les questions de l'égalité sont étroitement liées à la crise de l'emploi.

Investir dans la croissance et dans l'emploi, à travers la recherche, l'innovation et la formation, voilà notre priorité. Notre gouvernement a demandé expressément à nos entreprises d'éviter de licencier leurs salariés, ce qui suppose une responsabilité sociale de l'entreprise. A l'avenir, lorsque la crise aura été surmontée, les employeurs auront besoin des mêmes travailleurs professionnels et motivés.

Avec les partenaires sociaux, nous avons ainsi développé notre propre modèle de flexibilité. Nous l'appelons «le triangle en or de flexisécurité». Ce triangle se fonde sur une transition aisée entre emploi et formation, avec l'assurance de prestations sociales adéquates et la réinsertion dans l'emploi, et sur l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle.

Plutôt que de mettre un terme à une relation de travail, nous pouvons utiliser des mesures plus souples, des mises à pied temporaires. Celles-ci font partie de ce système de flexisécurité. C'est une interruption temporaire du travail et de la rémunération à la suite d'une décision de l'employeur, sans néanmoins toucher à la relation de travail dans ses autres aspects. Les raisons d'une telle mise à pied temporaire doivent être d'ordre financier ou liées à la production et, selon le besoin, l'employeur peut décider d'une mise à pied du travailleur entièrement ou par la réduction des horaires habituels hebdomadaires ou journaliers. Pendant cette période de mise à pied temporaire, le travailleur touche les allocations de chômage. De plus, l'employeur peut recevoir aussi des aides financières si le travailleur suit une nouvelle formation.

Il est plus important que jamais d'anticiper des demandes de nouvelles qualifications et d'assurer la formation adéquate. En effet, sans actions à court

terme bien ciblées, le chômage peut devenir un chômage à long terme, entraînant l'exclusion, voire la discrimination sur le marché du travail. Même si les systèmes de sécurité sociale constituent des filets de protection importants en temps de crise, ils doivent comprendre également des mesures d'incitation. Insérer les gens dans le travail de production représente un investissement sur le plan personnel mais aussi un investissement pour toute la société.

Il est particulièrement important d'aider les jeunes à trouver du travail. En effet, l'expérience montre que ce sont les jeunes qui souffrent le plus lorsqu'il y a moins d'emplois disponibles. En Finlande, le taux de chômage des jeunes a augmenté de 53 pour cent en un an, et les jeunes plus particulièrement font face actuellement à des problèmes. Nous avons donc décidé de donner la priorité dans les bureaux de l'emploi aux jeunes à la recherche de travail. Nous voulons garantir la formation, voire un premier emploi, à tout jeune de moins de 25 ans à la recherche d'un emploi.

Malgré tous les problèmes que nous affrontons aujourd'hui, nous devons avoir une perspective à long terme. La main-d'œuvre en Finlande vieillit rapidement. Nous devons nous assurer que l'éducation, la santé et les services sociaux soient bien organisés et le restent même dans le futur. Il est également important de réduire au minimum les dépenses d'Etat et de maintenir les services de base pendant la crise. De même nous devons nous assurer que les conditions de travail soient telles qu'il n'y ait pas de discriminations pour des raisons d'âge, de sexe ou d'origine ethnique.

L'initiative en faveur des emplois verts, lancée par l'OIT contient les mêmes éléments qui nous paraissent en Finlande importants. En effet, la viabilité sociale est une partie intégrante du développement durable. Les nouveaux emplois sont essentiels pour renforcer cette dimension, mais nous devons en même temps garantir le respect des normes fondamentales du travail. Il est nécessaire d'avoir des politiques cohérentes sur le plan national et sur le plan mondial.

La contribution de l'OIT est reconnue et appréciée dans les secteurs spécifiques pour lesquels elle possède une expertise.

Le Pacte mondial pour l'emploi contient des éléments qui nous paraissent particulièrement pertinents. En effet, combiner les réponses à court terme et une approche à long terme, et travailler main dans la main avec les partenaires sociaux en vue de la relance, constituent certainement la meilleure façon d'avancer. Et ceci exige coopération et solidarité de la part de tous.

(M. Hossain prend place au fauteuil présidentiel.)

Original hongrois: M. BORSIK (travailleur, Hongrie)

C'est pour moi un grand privilège que de m'exprimer au nom des travailleurs hongrois et de leurs représentants au sein de cette Conférence.

La Hongrie connaît également une récession financière et économique avec tous les aspects négatifs que cela comporte. Les suppressions d'emplois et les diminutions d'effectifs déciment la classe des travailleurs hongrois.

La crise économique n'a pourtant pas encore atteint son paroxysme. Après plusieurs corrections, le gouvernement hongrois prévoit une chute de 6,7 pour cent du PIB. Il est crucial, dans une telle

situation, et compte tenu de la mondialisation et de la détérioration substantielle des conditions des travailleurs, de renforcer le rôle de l'OIT en tant qu'organisation établissant des normes internationales.

Les amendements à la directive de l'Union européenne sur l'aménagement du temps de travail ont déclenché une tempête de protestations parmi les travailleurs hongrois et leurs représentants. En effet, ces modifications améliorent considérablement la situation des employeurs au détriment de celle des travailleurs. Les travailleurs hongrois souhaitent une directive efficace, sans options de sortie.

Outre la tendance accrue au chômage, plusieurs signaux alarmants menacent le marché du travail hongrois. Les associations d'employeurs, les chambres de commerce et le gouvernement ont établi, sur décision de ce dernier, le Forum pour la réconciliation économique. Ce forum a été créé pour débattre de l'avenir des citoyens et de l'économie, mais les représentants des travailleurs ont été délibérément écartés de ces négociations. Les négociations tripartites y étant négligées, ce forum a perdu tout son crédit.

La population hongroise s'attend maintenant à ce que les mesures gouvernementales impliquent les syndicats, et puissent ainsi rétablir un équilibre démocratique, équilibre qui avait été abandonné au profit de considérations mercantiles.

Les travailleurs et leurs représentants souhaitent qu'une crise d'une telle ampleur ne se répète jamais et que le gouvernement agisse pour contrer l'accroissement des inégalités qui en découle.

Les travailleurs hongrois ainsi que leurs représentants attendent maintenant la création d'emplois meilleurs grâce à un programme de gestion de la crise.

La formation continue constitue un élément essentiel de ce programme en cette période critique, et le respect de l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances revêt également une importance particulière.

Le renforcement des droits des travailleurs que ces derniers ainsi que les syndicats appellent de leurs vœux est indispensable, tout comme le développement efficace du dialogue social. Nous considérons que les questions sociales doivent faire partie intégrante de toute politique européenne ou nationale.

Les travailleurs et leurs représentants ont besoin de démocratie dans les relations professionnelles et dans les domaines économique et social. Le gel des salaires, la réduction des salaires et des pensions doivent être rejetés. Le renforcement d'un système de négociations collectives est aussi essentiel en période de crise.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les amendements aux normes juridiques. Les amendements actuels à la législation du travail ont été adoptés au détriment des travailleurs, et en particulier pour ce qui est de la réglementation des relations professionnelles et d'un accès plus facile à l'emploi. Ces mesures ne font que servir les intérêts de certains secteurs de l'économie qui sont surtout préoccupés par le maintien de la crise. Ces exigences ont, entre autres, également été formulées dans la Déclaration de Paris de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Voilà donc un bref résumé des problèmes, des exigences et des attentes qui déterminent la vie des

travailleurs hongrois et les activités de leurs syndicats.

Aujourd'hui, nous considérons que les activités de l'OIT sont plus importantes que jamais. Le bureau de l'OIT à Budapest a également un rôle décisif à jouer et les activités qu'il mène se sont déjà révélées fructueuses.

Je souhaite maintenant à toutes les délégations de cette 98^e session un plein succès dans leur travail.

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je souhaiterais maintenant interrompre la discussion générale afin que nous passions à la présentation du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Ce document a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 12, et je demanderai maintenant à M. van Meeuwen, Ambassadeur de la Belgique, de bien vouloir nous présenter ce document.

M. VAN MEEUWEN (*Ambassadeur, Mission permanente de la Belgique, président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*)

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux. Le rapport fait l'objet du *Compte rendu provisoire* n° 12 et contient les recommandations de la commission sur les questions qu'elle a examinées.

Les cinq résolutions que la commission soumet à la Conférence pour adoption figurent à la fin du rapport. La principale question à l'ordre du jour de la Commission des finances était les Propositions de programme et de budget pour 2010-11 qui avaient été examinées de près, il y a trois mois, à la 304^e session du Conseil d'administration.

A la suite d'une discussion approfondie pendant cette session, et après les discussions ultérieures de la Commission des finances, il a été convenu de recommander pour adoption à la Conférence un budget à croissance zéro.

Je suis heureux de vous dire que le fort soutien apporté à l'Organisation a été manifeste pendant toute la discussion de cette question par la commission.

Le rapport dont vous êtes saisis rend compte des vues que les membres ont exprimées pendant le débat. Beaucoup d'entre eux ont fait bon accueil à la structure et à la présentation améliorées de propositions de programme et de budget, manifesté leur soutien à la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et salué les progrès accomplis dans la gestion axée sur les résultats.

La question urgente du financement de l'entretien et de la rénovation des bâtiments de l'Organisation a été soulevée. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du fait que nous dépendons de plus en plus des ressources des donateurs, en particulier en cette période de crise économique.

Les réunions se sont tenues dans un climat d'harmonie et de compréhension et je suis heureux de dire que presque tous les orateurs ont appuyé les propositions visant une croissance zéro.

Je vous demande donc instamment, gouvernements, employeurs et travailleurs, d'appuyer pleinement la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11.

La commission a ensuite examiné la proposition concernant le barème des contributions au budget ordinaire de l'OIT pour 2010. Elle recommande à la Conférence d'adopter le barème des contributions pour 2010 qui se fonde sur le barème de l'Organisation des Nations Unies pour 2007-2009.

La commission a examiné aussi la proposition concernant la fixation de la contribution de Tuvalu au budget ordinaire de l'OIT pour 2008 et 2009. Elle recommande à la Conférence d'adopter le taux annuel de 0,001 pour cent.

La commission a été saisie d'une proposition concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT. La commission a accepté à l'unanimité la recommandation du Conseil d'administration demandant à la Conférence de renouveler le mandat M. Seydou Ba (Sénégal), de M. Giuseppe Barbagallo (Italie) et de M^{me} Dolores M. Hansen (Canada) pour une durée de trois ans.

Enfin, la commission a examiné un document concernant les amendements au Règlement financier qui visent à faciliter l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public. La commission recommande unanimement à la Conférence d'adopter les amendements proposés.

En conclusion, je voudrais remercier les membres de la commission et les membres du secrétariat qui m'ont tous aidé grandement à m'acquitter de mes fonctions de président. Je recommande l'adoption du rapport.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La discussion générale peut maintenant commencer.

Si personne ne demande la parole, je vous propose de procéder à l'approbation de ce rapport, c'est-à-dire de la synthèse des débats de la commission, qui fait l'objet des paragraphes 1 à 61 du rapport, et des cinq annexes.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport de la Commission des finances.

(Le rapport – paragraphes 1 à 61 et annexes I à V – est approuvé.)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption des résolutions contenues dans le rapport.

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION
DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2010-11
ET LA RÉPARTITION DU BUDGET DES RECETTES
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres.

(La résolution est adoptée.)

Conformément à l'article 13.2, alinéa c), de la Constitution, cette résolution sera soumise à un vote par appel nominal qui aura lieu jeudi après-midi.

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME
DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR 2010: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons à la résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2010.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA FIXATION
DE LA CONTRIBUTION DES NOUVEAUX ÉTATS
MEMBRES: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La résolution suivante concerne la fixation de la contribution des nouveaux États Membres.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA COMPOSITION
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DU TRAVAIL: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT FINANCIER: ADOPTION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons à la résolution concernant les amendements au Règlement financier.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ÉGALITÉ:
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION**

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Le rapport de la Commission de l'égalité figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 13. J'invite les membres du bureau de la commission à venir prendre place à la tribune: le président de la commission, M. Fredrik Arthur, et les vice-présidentes, M^{me} María Fernanda Garza et M^{me} Barbara Byers, ainsi que la rapporteuse de la commission, M^{me} Myra Hanartani.

Original anglais: M^{me} HANARTANI (*gouvernement, Indonésie; rapporteuse, Commission de l'égalité*)

J'ai l'honneur de vous présenter pour adoption le rapport de la Commission de l'égalité. Ce rapport relate les efforts déployés par les hommes et les femmes, membres de cette commission, avec un compte rendu de toutes les séances et de la nature des discussions que nous avons eues. Il comprend également un projet de résolution, ainsi que les conclusions pour adoption à cette session de la Conférence internationale du Travail. J'espère que vous constaterez que nous avons relaté avec précision nos travaux.

Pour le compte rendu, 165 membres de la commission: 82 membres gouvernementaux, 30 membres employeurs et 53 membres travailleurs étaient présents lors de sa première séance, le mercredi 3 juin. Ce nombre a changé pendant les semaines de travail, avec le nombre le plus élevé de

présents lors de la séance d'ouverture du premier jour, lorsque le nombre total de membres a atteint à 184 personnes: 93 membres gouvernementaux, 32 membres employeurs et 59 membres travailleurs.

Durant la plupart de nos séances, la salle était bondée, ce qui reflétait bien l'intérêt porté à la question traitée par le rapport VI du Bureau. A certains moments d'ailleurs, nous avons même pensé que la salle risquait d'être trop exiguë pour tous ceux qui voulaient participer à cette discussion historique, et historique, elle l'était, puisque que c'était la première fois depuis pratiquement vingt-cinq ans que la question de l'égalité entre les sexes était inscrite à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail. Quant à l'équilibre entre les sexes, comme vous le verrez en regardant la composition du bureau de la commission sur ce podium, les déléguées femmes étaient prédominantes. Dans la commission elle-même, cependant, l'équilibre hommes-femmes était plus équilibré, et comme nous mettions l'accent sur les femmes dans le monde du travail, nous avons passé beaucoup de temps sur le rôle des hommes dans les initiatives visant à parvenir à l'égalité entre les sexes dans le monde du travail. De fait, une section bien équilibrée sur les hommes et l'égalité entre les sexes figure dans les conclusions.

La commission a tenu 12 séances, y compris la dernière, samedi dernier, 13 juin 2009, lorsque nous avons adopté le rapport et les conclusions de la commission. Trois de ces séances étaient des séances de nuit, et le groupe de rédaction tripartite qui avait pour tâche de présenter un projet de conclusions pour examen à la séance de la commission a commencé ses travaux un matin pour les finir le matin suivant, ceci pour vous dire tout l'engagement des membres de cette commission.

Le rapport dont vous êtes saisis montre la complexité de la question que nous avons traitée: l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent. La commission a montré son professionnalisme en couvrant toutes les questions de manière systématique, et nous avons été très disciplinés et respecté les délais. Nous n'avons pas essayé de prendre des raccourcis, ni de trouver des solutions rapides; chaque question soulevée a été discutée et étudiée avec attention, et les trois groupes ont toujours été entendus.

Le rapport se compose de quatre parties: l'introduction, qui relate l'élection du bureau; la présentation du Bureau sur les points de la discussion; les premières interventions en guise d'introduction des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, ainsi que des organisations gouvernementales et des ONG. La deuxième partie du rapport présente un résumé complet de nos discussions. La troisième partie relate le processus d'amendements et rend compte de la séance d'adoption. La dernière partie comprend la résolution et les conclusions de la commission, 58 en tout.

Permettez-moi maintenant de mettre en exergue certaines des questions que nous avons abordées. Premièrement, la nécessité d'accroître les efforts pour formaliser l'économie informelle, là où les déficits de travail décent sont les plus marqués, par une combinaison de mesures prenant en compte les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Deuxièmement, la conscience que l'égalité entre les sexes au travail relève de la justice sociale et est ancrée dans une approche fondée sur les droits et sur l'efficacité économique. Troisièmement, les avantages et les

coûts de la mondialisation, et la perception du fait que la mondialisation touche les hommes et les femmes de manière différente et qu'une analyse sexospécifique de l'élaboration des politiques et des évaluations d'impact est nécessaire. Quatrièmement, eu égard à la crise économique actuelle, la nécessité de veiller à ce que les plans de relance tiennent compte de l'impact sur les femmes et les hommes et intègrent l'égalité entre femmes et hommes, dans toutes les mesures. Cinquièmement, l'importance de vouer davantage d'attention à l'équilibre vie professionnelle-vie familiale, en mettant l'accent sur le rôle des hommes dans le partage des responsabilités familiales. Sixièmement, l'importance des quatre objectifs stratégiques de l'OIT – l'emploi, la protection sociale, les principes et droits au travail, et le dialogue social – qui devront être appliqués de manière holistique, comme cela est dit dans la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et qui considère l'égalité hommes-femmes comme une question transversale pour ces objectifs. Septièmement, le rôle que les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer pour faire avancer la cause de l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail. Huitièmement, ce que l'OIT peut faire pour donner suite à la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable par ses politiques et ses programmes promouvant l'égalité entre les sexes au cœur du travail décent.

Nous n'avons réussi à rédiger ce rapport complet ainsi que ses conclusions, qui reflètent un terrain commun, que grâce à une seule chose: le dialogue social, qui est la marque de fabrique de l'Organisation internationale du Travail. C'est le dialogue tripartite qui nous a permis d'arriver là où nous sommes. Même si tout le monde n'a pas toujours été d'accord avec ce qui a été dit, les opinions des uns et des autres ont été respectées; nous avons eu des réponses parfaitement dignes et nos deux vice-présidentes – M^{me} Barbara Byers, pour les travailleurs, et M^{me} María Fernanda Garza, pour les employeurs – ont déployé des efforts inlassables pour trouver des solutions. Elles ont toujours gardé le cap sur l'objectif, c'est-à-dire parvenir à l'égalité entre les sexes dans le monde du travail.

Les gouvernements doivent également être félicités de leur contribution active aux débats. Ils ont offert des solutions, ils ont présenté de bonnes pratiques, et ont soutenu les recommandations d'action. Nous avons eu la chance d'avoir parmi nous un grand nombre d'orateurs fort éloquents et qui, en même temps, ponctuaient leurs interventions d'une pointe d'humour, ce qui a été apprécié.

Les travaux de la commission ont été fort bien dirigés par notre président, M. Fredrik Arthur, Ambassadeur pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, de Norvège, qui a conduit les travaux de la commission d'une manière extrêmement équilibrée et experte. Sous son égide, et grâce à son sens de la diplomatie, ses encouragements, son sens de l'humour, et en même temps sa fermeté dans l'action, nous avons réussi à mener nos débats dans le respect des délais impartis.

J'aimerais également féliciter le secrétariat de la commission pour toute son aide, sous la direction avisée de la représentante du Secrétaire général, M^{me} Jane Hodges. Grâce à l'aide des membres de cette commission, à leur appui et à leur dévouement, nous avons pu présenter ce rapport au-

jour d'aujourd'hui, ainsi que les conclusions qui permettent d'apprécier à leur juste valeur tous nos efforts.

Enfin, j'aimerais mentionner tout particulièrement le travail de tous les membres du secrétariat en coulisse, les interprètes, ceux qui ont rédigé les rapports, ceux qui les ont traduits pour que nous puissions avoir des textes précis à lire pendant nos travaux et lorsque nous avons mis la dernière main au rapport et aux conclusions.

Sur ces paroles, je vous recommande l'adoption du rapport, de ses résolutions et de ses conclusions.

Original anglais: M. ARTHUR (gouvernement, Norvège; président de la Commission de l'égalité)

Je félicite la Commission de l'égalité pour son rapport et ses conclusions, qui ont été élaborées et adoptées en 12 séances, malgré le manque de temps.

Je remercie chaleureusement les deux vice-présidentes et les membres des gouvernements pour l'atmosphère excellente qu'ils ont su faire régner et qui a montré l'OIT dans ce qu'elle fait de mieux, ainsi que pour leur engagement vis-à-vis du dialogue social grâce auquel des questions complexes et parfois sujettes à controverse ont pu être résolues par des hommes et des femmes dans un esprit de partenariat et de consensus.

Je suis heureux de dire que, même si la composition de la Commission n'a pas toujours été la même à chaque séance, lors de la dernière séance importante, on comptait autant d'hommes que de femmes parmi les membres gouvernementaux, et c'était aussi le cas, ou presque, chez les employeurs et les travailleurs.

Les conclusions, au nombre de 58, réaffirment que l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail est une valeur centrale de l'OIT et soulignent que l'égalité hommes-femmes est reconnue par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable comme étant un des piliers de l'Agenda du travail décent.

Même si des progrès importants ont été réalisés depuis la dernière fois que la CIT a débattu de cette question – il y a de cela presque 25 ans – il nous reste toujours des difficultés majeures à surmonter.

Les conclusions adoptées montrent que la mondialisation a eu un impact inégal sur les hommes et les femmes, il est donc nécessaire d'étudier la question de l'égalité hommes-femmes dans l'élaboration des politiques et dans les évaluations sur l'impact de celles-ci.

Pour parvenir à une cohérence des politiques, il revient à l'OIT d'examiner les politiques économiques et financières internationales sous l'angle de l'égalité hommes-femmes.

Ne pas respecter les principes et droits fondamentaux au travail pendant la crise économique constituerait un manquement au respect des droits universellement reconnus et traduirait un échec des politiques économiques de croissance et de reprise.

La crise actuelle devrait être considérée comme une occasion qui nous est donnée d'adopter des politiques propices à l'égalité hommes-femmes. Dans tous les débats sur l'élaboration et l'évaluation du succès des plans de relance, il faut que les femmes aient voix au chapitre – au même titre que les hommes. Ces dispositifs de relance doivent tenir compte des incidences qu'ils auront sur les hommes comme sur les femmes, et toutes les mesures qu'ils contiennent doivent refléter un souci de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Les conclusions passent en revue des mesures à court, moyen et long terme pour atténuer l'impact de la crise et éviter que celle-ci ne se reproduise. Il est important également que l'OIT favorise la cohérence des politiques en matière de travail décent et d'égalité entre hommes et femmes en faisant jouer les partenariats internationaux, notamment dans le cadre du système des Nations Unies, des activités du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, du G8 et du G20, et en renforçant les partenariats avec les groupes régionaux dans les domaines d'intérêt commun touchant à l'égalité hommes-femmes.

Les conclusions lancent un appel urgent en faveur d'une ratification universelle de la convention (n° 111) concernant la discrimination, 1958, et la convention (n° 100) concernant l'égalité de rémunération, 1951.

Les conclusions passent en revue les rôles que doivent jouer les gouvernements, qui devraient – entre autres choses – démontrer leur volonté politique d'élaborer des dispositifs législatifs et des cadres d'action pour que l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail devienne une réalité.

Il faudra notamment pour ce faire ratifier des conventions pertinentes sur l'égalité hommes-femmes; se doter de services publics et de services de santé et d'éducation peu coûteux et de qualité pour tous; mettre au point, avec les partenaires sociaux, des politiques appropriées pour arriver à un meilleur équilibre entre responsabilités familiales et professionnelles pour les hommes et les femmes; adopter des mesures pour formaliser l'économie informelle; élaborer des indicateurs de l'égalité entre les sexes avec des statistiques ventilées par sexe et; veiller, avec le concours des partenaires sociaux, que les femmes soient représentées de manière équitable dans les organes tripartites.

Le rôle des organisations d'employeurs consiste notamment à stimuler l'entrepreneuriat féminin; à aider les membres à élaborer des politiques et des mesures mises en œuvre sur le lieu de travail qui soient soucieuses de l'égalité hommes-femmes; à promouvoir parmi les membres les principes et droits fondamentaux au travail, notamment en adoptant des mesures de sensibilisation, de formation et en fournissant une assistance technique pour remédier à la discrimination fondée sur le sexe; à élaborer des codes de conduite volontaires; à mener des recherches et à garantir que les données collectées soient ventilées par sexe.

Quant aux organisations de travailleurs, elles ont pour rôle de renforcer leur représentation des travailleurs informels, migrants, ruraux et des travailleurs domestiques; d'élaborer des mesures concrètes pour assurer une participation des femmes à tous les niveaux et dans les processus opérationnels des organisations de travailleurs, de veiller à ce que la négociation collective soit envisagée sous l'angle de l'égalité hommes-femmes; de représenter l'opinion des travailleurs d'un point de vue soucieux de l'égalité hommes-femmes dans les débats sur les réformes législatives, l'inspection du travail et devant les tribunaux du travail; et de renforcer les capacités et consolider les connaissances sur les questions liées à l'égalité hommes-femmes.

Les conclusions fournissent également des recommandations sur les dispositions que peut prendre l'OIT pour renforcer sa politique et son programme de travail sur l'égalité hommes-femmes.

Les principes visés dans ces politiques renvoient aux conventions n^{os} 100 et 111, ainsi qu'à la convention (n^o 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, à la convention (n^o 183) sur la protection de la maternité, 2000, à la convention (n^o 175) sur le travail à temps partiel, 1994, et à la convention (n^o 177) sur le travail à domicile, 1996, et bien sûr, aux conventions établissant les instruments du dialogue social, à savoir les conventions n^{os} 87 et 98.

Il y a bien sûr d'autres domaines où le rôle de l'OIT est très important. En raison du peu de temps dont je dispose, je ne vous en mentionnerai que quelques-uns: le travail décent pour les femmes dans les zones franches d'exportation; le suivi des progrès réalisés dans l'économie mondiale en matière d'égalité hommes-femmes; l'élaboration de politiques soucieuses du problème du VIH/sida et de l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail; l'aide technique aux institutions nationales de promotion du dialogue social pour incorporer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et renforcer les dispositifs nationaux; l'amélioration des données ventilées par sexe dans les systèmes d'information sur le marché du travail, et les efforts pour associer pleinement les partenariats sociaux dans la conception des programmes de promotion du travail décent qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

Je voudrais vous lire l'extrait d'un texte: «[secteur où] règne une grande pauvreté et où la situation des femmes s'est souvent aggravée par suite du manque croissant de terres et du départ des hommes en quête de travail vers les zones urbaines. Chassés de leur pays par des troubles politiques, les réfugiés se pressent de plus en plus nombreux dans des camps dont la population se compose essentiellement, dans bien des cas, de femmes et d'enfants. Dans beaucoup de pays industriels ou en développement, les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage dû à la sévère récession qui a assombri les dernières années de la décennie».

Ce texte, qui est un extrait des conclusions d'un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes, a été élaboré à l'occasion de la Conférence internationale du Travail, il y a de cela vingt-quatre ans. On remarquera que les obstacles auxquels on se heurte aujourd'hui en matière d'égalité des chances et de traitement entre les hommes et les femmes n'ont guère changé depuis cette époque.

Si je vous ai lu ce texte aujourd'hui, c'est pour souligner ce qu'a dit l'une des vice-présidentes lors de la clôture de notre commission, samedi dernier.

Nous espérons sincèrement que ces conclusions de 2009 déboucheront sur des résultats, de sorte que la prochaine fois que nous débattons de cette question, les participants puissent dire que nous avons fait du bon travail et que nos efforts d'aujourd'hui ont permis de véritables progrès dans l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Je voudrais conclure en remerciant le grand nombre de collaborateurs du BIT qui ont aidé notre Commission dans son travail, sous la direction M^{me} Jane Hodges, représentante du Secrétaire général.

L'équipe a travaillé sans relâche, sans jamais négliger la qualité. Les connaissances de M^{me} Hodges et sa volonté évidente de créer un environnement qui a permis aux délégués de parvenir à des conclusions réalistes et exploitables m'ont grandement impressionné.

Je vous recommande vivement d'adopter le présent rapport et ses conclusions, dans l'espoir qu'ils contribueront à améliorer le sort des hommes et des femmes dans le monde.

M^{me} PERRON (*employeuse, Canada*)

C'est avec plaisir que je présente, au nom de M^{me} Maria Fernanda Garza, vice-présidente employeuse de la Commission de l'égalité, les grandes lignes de notre rapport.

Tout d'abord, Maria Fernanda se joint quand même à nous pour remercier très sincèrement le groupe des travailleurs, sa vice-présidente M^{me} Byers et son secrétariat, le président de la commission, qui a su déployer beaucoup de sagesse dans des temps parfois fort mouvementés, le secrétariat du groupe des employeurs, qui a démontré un support infailible, les membres du groupe des employeurs qui ont participé aux réunions, le comité de rédaction, les interprètes et évidemment le BIT.

Tout au long des travaux, les employeurs ont su démontrer à quel point ils apprécient la richesse que représente une main-d'œuvre diversifiée pour la réussite du monde du travail.

Vous voyez, les employeurs ne proviennent pas de la planète Pluton. Ils et elles partagent les mêmes valeurs collectives des sociétés du XXI^e siècle.

En résumé, la reconnaissance du droit fondamental à l'équité pour les femmes et les hommes fait consensus.

Se passer de l'apport des femmes, qui représentent quand même la moitié de la population mondiale, n'a aucun sens: ni d'un point de vue social, ni d'un point de vue des affaires.

Fort de cette conviction, notre groupe s'est employé, lors des discussions de la commission, à mettre l'accent sur la situation particulière des femmes, qui font fréquemment partie des travailleurs les plus vulnérables.

Les employeurs sont évidemment conscients du nombre de défis qui se posent en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Mais, plutôt que de palabrer encore sur les problèmes (ou, comme le mentionnait M. Lula du Brésil au cours de son allocution de lundi dernier, plutôt que de pleurnicher), nous étions d'avis que la Commission de l'égalité se devait de se concentrer sur des solutions, des résultats, des réponses adaptés au contexte de chaque pays et à la dynamique du secteur privé, tout en donnant la priorité à la durabilité des résultats. Maria Fernanda peut être fière: mission accomplie.

Nous avons travaillé dans un monde de collaboration avec les travailleurs, les travailleuses, les représentants gouvernementaux et le personnel du BIT. Nous avons gardé en tête qu'il nous faut arriver à des résultats tangibles. Résultats tangibles mais surtout applicables dans des contextes nationaux qui, eux, ne sont pas façonnés selon un modèle universel.

Nous avons certes travaillé de façon concise et efficace. Vu le temps qui nous était alloué, il le fallait. Mais cela nous aura permis de nous concentrer sur les aspects essentiels de notre tâche. Faire plus avec moins, nous connaissons!

A titre d'employeurs, nous sommes très heureux que les conclusions finales du rapport reflètent les sujets que nous considérons imbriqués au succès de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Tout au long de nos discussions, et vous vous doutez qu'elles ont été parfois laborieuses, nous

avons obtenu un consensus sur des sujets de premier ordre.

Par exemple, nous avons ensemble reconnu que pour faire face au défi du marché du travail, l'éducation, le développement des compétences et l'apprentissage continu sont toujours des éléments essentiels.

Nous sommes aussi d'avis que les mesures de conciliation travail-famille servent de plus en plus de support pour atteindre l'égalité des genres dans l'emploi.

Enfin, nous soulignons l'intérêt d'inclure dans l'économie formelle le plus de formes de travail possibles.

Mais encore, nous nous réjouissons du fait qu'au cours de ces jours de juin 2009 nous ayons pu confirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes est à l'ordre du jour de l'OIT et qu'il y a maintenant un engagement.

Nous croyons fermement que les conclusions du rapport sont prometteuses. Les employeurs sont des créateurs d'emplois; ils sont prêts à jouer leur rôle pour que se réalise l'égalité dans l'emploi. A cet effet, le groupe des employeurs entend maintenir sa collaboration. Nous savons que dans le monde du travail les vœux pieux, superficiels, déconnectés de la réalité des organisations ne survivent pas longtemps. Il nous faut donc faire en sorte que les conclusions de notre rapport s'adaptent et prennent vie.

Nous croyons que le BIT a un rôle à jouer. Nous pensons que la formule tripartite représente un avantage pour assurer que les mesures mises en avant soient concrètes, empreintes de réalisme, acceptables et acceptées.

Merci à María Fernanda Garza, merci à toutes, merci à tous.

Original anglais: M^{me} BYERS (travailleuse, Canada; vice-présidente travailleuse de la Commission de l'égalité)

Le groupe des travailleurs présente sa gratitude au BIT pour son rapport qui traite des causes profondes de la discrimination et des inégalités dont souffrent les femmes tout au long de leur vie.

Nos discussions ont montré que la suppression des discriminations entre hommes et femmes au travail n'a pas nécessairement pour résultat l'égalité entre les sexes. Mais, cette discussion, nous l'attendions depuis longtemps. Cela fait vingt-quatre ans que cette Conférence n'avait pas examiné la question de l'égalité comme une question spécifique. Avec la crise économique actuelle, ce débat est devenu encore plus urgent puisque, dans le monde entier, de nombreuses femmes rencontrent des obstacles lorsqu'elles veulent avoir accès à un travail décent. Si elles sont sans doute les premières à subir les effets de la crise, elles seront probablement les dernières à bénéficier d'une reprise quelle qu'elle soit.

Alors que la législation s'est améliorée, et que l'accès des femmes à des droits a été renforcé, la mise en œuvre des dispositions relatives à l'égalité s'est vu freinée ou a même régressé au titre de la mondialisation.

Un soutien proactif et des conditions favorables sont nécessaires pour avancer dans l'agenda de l'égalité et pour garantir que l'égalité d'accès débouche sur l'égalité de résultat.

De fait, des mesures urgentes sont nécessaires pour traiter des désavantages persistants dont souffrent les femmes au travail, puisqu'elles occupent la majorité des emplois précaires, perçoivent des sa-

lares inférieurs, et ne bénéficient pas ou très peu d'une sécurité sociale, tout en ayant la responsabilité des soins aux enfants et aux personnes à charge. Elles étaient déjà frappées très durement avant la crise. Et cette situation perdure en dépit de la hausse du niveau d'instruction constatée dans toutes les régions du monde.

Il serait faux d'attribuer nos problèmes actuels à la crise et uniquement à la crise. La vérité est que, en dépit du travail réalisé au cours des deux décennies, l'égalité hommes-femmes n'a pas encore été réalisée.

Notre commission est parvenue à un consensus sur les causes de la discrimination sous toutes ses formes. Nous avons tous été d'avis que le travail décent pour les femmes sera le principal moyen de la faire sortir de la pauvreté et de leur permettre d'avoir leur autonomie économique et sociale.

Promouvoir l'Agenda du travail décent, sur la base du respect total des normes internationales du travail, a été reconnu comme le principal outil permettant d'atteindre cet objectif.

Notre commission a discuté des politiques et des mesures nécessaires pour éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au travail décent, ainsi que des responsabilités des mandants tripartites de l'OIT. Les normes internationales du travail, y compris la ratification, la mise en œuvre et le suivi des quatre conventions clés relatives à l'égalité hommes-femmes, à savoir les conventions n^{os} 100, 111, 156, 183 et les conventions n^{os} 87, 98, 175 et 177, sont les moyens principaux pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes. La mise en œuvre de la recommandation n^o 198 est également essentielle.

Nous pensons que les gouvernements doivent prendre des mesures audacieuses pour traiter les conséquences négatives de la mondialisation et pour empêcher une discrimination encore plus grande à l'égard des femmes, en particulier les plus vulnérables.

Le rôle des syndicats consistant à mieux représenter et exprimer les préoccupations des femmes, et l'importance de la reconnaissance, par les employeurs de leur responsabilité et de leur volonté de les assumer pour chercher à réaliser l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail, sont autant de facteurs essentiels pour obtenir des avancées durables. De nombreux syndicats ont fait état de la nécessité d'examiner l'impact des institutions financières et l'importance de la cohérence des politiques portant sur l'Agenda pour l'égalité entre hommes et femmes.

Notre débat au cours de la Conférence m'a rappelé le dicton selon lequel nous sacrifions souvent l'important au nom de l'urgent. Or le dilemme sur le marchandage entre l'urgent et l'important ne nous amène pas forcément là où nous devons aller.

Comment pouvons-nous faire converger «l'important» et «l'urgent» dans cette riposte à la crise? Les recommandations de notre commission sont en accord avec le Pacte mondial pour l'emploi issu du Comité plénier. Même si la crise affecte tous les travailleurs, il faut braquer l'objectif sur l'égalité entre hommes et femmes pour traiter l'impact spécifique sur les femmes. La relance de l'emploi doit tenir compte des besoins économiques et sociaux des femmes. La crise ne saurait servir de prétexte pour cesser d'avancer ou pour régresser. Peut-être même ne retrouverons-nous jamais un meilleur moment pour faire avancer l'égalité.

Réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes est aussi une question de justice sociale et nous pensons que l'égalité ne coûte pas cher. L'égalité est un investissement qui aura des retombées financières pour les familles, les lieux de travail et la collectivité. Les économistes parlent de stabilisateur automatique. Stimuler la demande par l'amélioration du revenu des femmes est fondamental pour la reprise économique.

Nous sommes fermement convaincus que l'évolution positive de la situation des femmes ne saurait ni se faire ni être durable si l'immense majorité des femmes et des hommes souffrent encore des conséquences de la mondialisation, conjugués aux effets de la crise actuelle.

Les syndicats ne veulent pas d'une égalité réalisée par une augmentation du nombre d'hommes travaillant dans des conditions précaires. Nous voulons que davantage d'hommes et de femmes aient un emploi stable et décent, combiné à un soutien public et à des programmes qui répondent aux besoins des hommes et des femmes qui travaillent. Nous ne voulons pas que l'écart des salaires se resserre parce que les hommes seront plus nombreux à percevoir des salaires inférieurs. Nous voulons que les femmes aient un salaire égal pour un travail d'une valeur égale. Le groupe des travailleurs pense que la Commission de l'égalité présente à la Conférence un ensemble de conclusions d'une grande portée qui pourront servir de base au travail futur de l'OIT.

Ces conclusions soulignent la nécessité de mettre en place un soutien public aux infrastructures physiques mais aussi sociales permettant à la fois de créer des emplois et d'aider les femmes à conserver leur emploi.

Elles soulignent l'importance de garantir la mise à disposition de services publics, ainsi que des dispositions dans les domaines de la prise en charge des enfants et des personnes à charge, et des dispositions relatives à la protection à la maternité et à la paternité.

Elles soulignent l'importance vitale de la mise en place d'un régime de base de sécurité sociale, accessible à tous, et d'un salaire minimum susceptible d'avoir un effet particulièrement positif pour les femmes; et de la négociation collective, qui est un outil essentiel pour une juste répartition des gains de productivité et pour venir à bout de l'écart entre les salaires.

La liberté syndicale et la négociation collective assurent la stabilité de l'emploi. Or nous avons tous besoin de stabilité et de confiance dans l'avenir. Les gouvernements veulent la stabilité politique, les employeurs veulent un environnement stable pour leurs entreprises; les travailleurs, eux, ont besoin d'une stabilité pour leur travail et leur famille. La convergence de ces trois éléments, qui donne une stabilité aux sociétés, est fondamentale pour une paix durable.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage au travail de notre commission. Nous avons travaillé sous la pression de délais extrêmement courts. Le groupe des travailleurs a reconnu la nécessité de le faire à titre exceptionnel. Cette situation a toutefois donné moins d'occasions aux délégués d'exercer leur droit de parler des réalités qui existent dans leur pays et de faire entendre leur voix au cours de la Conférence.

Malgré tout, nous avons réussi à terminer notre travail grâce aux débats intenses et très fructueux qui ont eu lieu dans une atmosphère de respect mu-

tuel et dans un excellent esprit, aboutissant à un consensus constructif et solide sur la voie à suivre.

Enfin, je voudrais remercier le groupe des employeurs qui a été un véritable partenaire dans cette grande tâche, et tout particulièrement, M^{me} María Fernanda Garza, la vice-présidente des employeurs du groupe.

Je remercie les gouvernements pour leur engagement, qui nous a aidé à parvenir à des positions communes en ces temps de diminution des ressources. Je remercie très sincèrement notre président, Fredrik Arthur, dont la direction à la fois ferme et compréhensive nous a permis de rester concentrés pour relever le défi du manque de temps.

Je remercie surtout le groupe des travailleurs qui n'a cessé de m'inspirer et de me soutenir. Cela a été un honneur et un privilège pour moi que d'être votre porte-parole.

Mais le travail est loin d'être terminé. Il revient à chacun de nous de veiller à ce que nos organisations relèvent le défi posé par les termes de notre rapport et de nos conclusions.

Nous recommandons à la Conférence l'adoption de cet important rapport de ses conclusions et le lancement immédiat du travail en question.

Original anglais: M^{me} PYKE (représentante, Commission européenne)

Je parle au nom de la Commission européenne.

Une génération entière a grandi depuis le dernier rapport et les dernières conclusions spécifiques de la CIT sur l'égalité hommes-femmes. Nous nous réjouissons donc de cette occasion de renouveler l'engagement des mandants de l'OIT à faire avancer le programme sur cette question.

La Commission européenne félicite l'OIT pour son excellent travail de préparation de ces débats, et en particulier pour le rapport exhaustif et novateur préparé par Jane Hodges et son équipe. L'OIT joue un rôle important au niveau mondial dans les avancées effectuées relativement aux droits des travailleurs, aux conditions de travail, au dialogue social et au travail décent, aussi bien à l'intention des femmes que des hommes. Les actions proposées dans les conclusions adoptées aujourd'hui, consistant à appliquer l'intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes aux quatre piliers que sont l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail, représentent des propositions essentielles et concrètes.

Dans l'Union européenne, l'égalité hommes-femmes est une valeur fondamentale consacrée dans les traités, et fait l'objet d'une législation qui s'applique à tous nos États Membres. Durant de nombreuses années, la Commission européenne a appuyé l'élimination de la discrimination et promu l'égalité des chances, en particulier sur le lieu de travail. Nous nous inspirons en outre de l'évolution de la situation internationale, notamment au niveau des Nations Unies.

Par exemple, la Commission européenne a appliqué une double approche consistant d'une part en des actions spécifiques visant la promotion du statut des femmes, et d'autre part en l'intégration du principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques depuis la Conférence de Beijing en 1995.

Cette approche étaye l'actuelle feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2006-2010, et étayera également la nouvelle stratégie qui doit être adoptée en 2010. Qui

plus est, nos préoccupations en matière d'égalité hommes-femmes ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Union européenne; elles font partie intégrante de nos politiques extérieures, et j'aimerais encore une fois rappeler l'appui de l'Union européenne à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, aussi bien dans l'Union européenne que dans le monde.

En effet, l'égalité hommes-femmes est non seulement une question de justice sociale, mais aussi une nécessité économique, et l'Union européenne partage pleinement ce point de vue avec l'OIT et ses mandants, exprimé dans les conclusions adoptées aujourd'hui. Promouvoir la participation des femmes au secteur formel du marché du travail ne fait pas qu'améliorer leur situation et leur indépendance économique, cela permet également à nos sociétés de pleinement tirer parti de toute la main-d'œuvre potentielle, de mettre à profit la totalité des compétences et de renforcer la durabilité de nos systèmes de protection sociale.

Pour toutes ces raisons, la Commission européenne promeut l'intégration des questions d'inégalité hommes-femmes dans le cadre où nos Etats Membres coordonnent leurs politiques en matière d'emploi, à savoir la Stratégie européenne pour l'emploi.

L'égalité hommes-femmes est bonne pour l'économie, pour l'emploi et pour la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, dans la situation économique grave que nous connaissons au niveau mondial, il nous faut être plus vigilants que jamais. Si nous oublions la nécessité d'assurer l'égalité des chances dans le court terme, le coût sur le long terme sera plus élevé. Il a par exemple été montré que les femmes qui perdent leur emploi lors d'une récession prennent généralement davantage de temps que les hommes pour retrouver un emploi.

Comme il a été dit par plusieurs mandants dans la commission, et je suis d'accord, l'inégalité hommes-femmes entraîne un coût que nous ne pouvons pas nous permettre de payer, et nous devons maintenir les ressources financières allouées à la promotion de l'égalité. C'est aussi le point de vue du Comité consultatif de l'Union européenne sur l'égalité des chances entre hommes et femmes, qui a adopté la semaine dernière un avis sur la place réservée aux femmes dans les réponses à la crise. Cet avis indique également que la crise économique peut être l'occasion de transformer la nature des marchés du travail et de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les décisions futures.

La Commission européenne a réalisé un grand nombre d'avancées au cours des dernières années, notamment concernant le droit à des congés familiaux. En octobre dernier, nous avons proposé d'améliorer deux directives existantes de l'Union européenne relatives au congé de maternité et à l'égalité de traitement pour les travailleurs indépendants et leur conjoint aidant, et pour ce faire nous nous sommes inspirés en particulier des instruments de l'OIT sur la protection de la maternité.

Les conclusions adoptées aujourd'hui mettent l'accent sur l'importance de promouvoir un équilibre entre travail et vie privée aussi bien pour les hommes que pour les femmes et de faire davantage participer les pères dans les responsabilités liées à la famille. En 2006, nous avons lancé une consultation des partenaires sociaux européens sur cette question, et ils ont commencé l'année dernière à négocier une révision des droits au congé parental existant dans l'Union européenne. Je suis heureuse

d'annoncer que demain, un accord visant à renforcer ces droits sera signé, entre autres pour encourager davantage de pères à demander un congé parental. La Commission européenne se tient prête à lancer une proposition de législation afin de donner un effet juridique à cet accord dans tous les Etats Membres de l'UE.

Ce dernier exemple montre bien le pouvoir du dialogue social, y compris au sein d'une communauté de vingt-sept Etats Membres très différents. Dans l'Union européenne, le dialogue social est devenu un outil essentiel pour la prospérité mais, pour qu'il soit beaucoup plus efficace en termes d'égalité des chances et de non-discrimination, les parties à ce dialogue doivent faire intervenir les hommes et les femmes dans des proportions beaucoup plus équilibrées. Nous partageons donc le point de vue exprimé dans les conclusions adoptées aujourd'hui, selon lequel il faut que davantage de femmes participent au dialogue social.

La Commission européenne appuiera pleinement la mise en œuvre au sein de l'Union européenne des conclusions adoptées aujourd'hui, et encourage l'OIT à faire rapport des progrès réalisés.

Original anglais: M^{me} KAUR (travailleuse, Inde)

Notre discussion a montré que l'égalité entre hommes et femmes est loin d'être chose faite. De nombreuses femmes continuent d'occuper des emplois faiblement qualifiés et précaires, l'écart des rémunérations entre hommes et femmes persiste, les femmes ont moins accès à la formation et à la sécurité sociale et elles se concentrent fortement dans le secteur informel de l'économie, également connu sous le nom de secteur non organisé de l'économie.

Les répercussions de la crise mondiale sur l'emploi et sur l'égalité hommes-femmes sont particulièrement manifestes dans le secteur informel de l'économie. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à travailler dans le secteur informel où les déficits de travail décent sont particulièrement graves. Parfois, les femmes sont aussi soumises à des conditions de travail forcé.

Les conclusions soulignent les efforts consentis pour que l'économie informelle devienne formelle, ce qui est particulièrement profitable aux femmes. Pour ce faire, nous avons besoin d'un ensemble de mesures qui tiennent compte des quatre objectifs stratégiques de l'OIT concernant les principes et droits au travail, à savoir, l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et le tripartisme.

C'est en renforçant la participation des femmes aux négociations collectives et en incluant les questions d'égalité hommes-femmes dans le processus de négociation que nous pourrions aboutir à des résultats significatifs en matière d'égalité des sexes.

Investir dans les femmes, c'est investir dans l'avenir de la nation et de son édification.

Les conclusions de la Commission soulignent que l'OIT devrait mettre au point des systèmes de mesure afin de créer des incitations pour favoriser les progrès dans la formalisation de l'économie informelle, l'augmentation de la participation des femmes à l'économie formelle et l'augmentation de la proportion de femmes actives.

En ce qui concerne la protection sociale, l'OIT devrait concevoir des moyens d'action pour aider les mandants à améliorer les systèmes de sécurité sociale pour les rendre inclusifs et pour qu'ils tiennent compte des besoins des travailleurs ayant des responsabilités familiales, qu'ils couvrent les

femmes en situation de vulnérabilité et apportent des solutions pour aider les travailleurs de l'économie informelle à entrer dans l'économie formelle.

Original anglais: M^{me} HART EDWARDS (employeuse, Etats-Unis)

C'est un honneur pour moi que de pouvoir m'exprimer devant la plénière de la Conférence en ma qualité de membre employeuse, représentante des Etats-Unis, au sein de la Commission de l'égalité.

Notre commission était composée de personnes sérieuses, dévouées, qui ont débattu de leurs points de vue respectifs librement, en vue de l'élaboration d'un rapport équilibré et nuancé, qui reflètera, nous l'espérons, les besoins des mandants des pays développés comme ceux des pays en développement.

La commission a achoppé principalement sur la notion de flexibilité des arrangements contractuels. D'une part, les femmes ont besoin de flexibilité pour pouvoir concilier leurs responsabilités familiales et leur obligations professionnelles, notamment si l'on se place dans la perspective du cycle de vie retenue par l'OIT. D'autre part, on constate une augmentation marquée des modalités de travail précaires, ce qui signifie que le nombre des travailleurs au bénéfice de la protection associée à l'emploi à durée indéterminée et au temps plein diminue. La situation varie beaucoup d'un pays à l'autre cependant.

Nous nous sommes longuement étendus au cours de cette session de la Conférence sur le lieu de travail de demain et les défis à relever en la matière. A titre d'exemple, j'aimerais présenter quelques informations sur les tendances de l'emploi aux Etats-Unis et leurs conséquences sur l'égalité entre hommes et femmes.

Tout d'abord, la mobilité professionnelle est très importante aux Etats-Unis. D'après le département du Travail, un salarié ordinaire a occupé à 42 ans 10,3 emplois différents en moyenne, et 23 pour cent des travailleurs de plus de 16 ans occupent leur emploi actuel depuis moins de 12 mois.

Aux Etats-Unis toujours, la main-d'œuvre est de plus en plus souvent occasionnelle, et cette tendance semble appelée à se poursuivre, voire s'accroître avec la crise économique. Il a été prédit ainsi avant la crise, dans une étude publiée par la *Sloan School of Management* du *Massachusetts Institute of Technology*, que les entreprises de demain seraient organisées sur la base de projets et auraient recours à des réseaux de travailleurs occasionnels appelés à collaborer pour cette durée uniquement. Ces entreprises étant pour ainsi dire virtuelles, les besoins des travailleurs en matière de relations personnelles et professionnelles, de formation et de reconnaissance sociale seraient vraisemblablement comblés par les structures associatives.

Des signes clairs attestent que cette évolution est déjà en marche. Il ressort ainsi d'une enquête menée à ce sujet en Californie, l'Etat d'où je viens, auprès des sociétés de plus de 1 000 salariés, que 73 pour cent des entreprises interrogées envisagent d'accroître le recours à la main-d'œuvre occasionnelle de 25 pour cent ou plus. Il n'est pas inintéressant de noter que, selon des données du département du Travail, plus de 80 pour cent des travailleurs contractuels préfèrent ce système aux relations de travail ordinaires.

L'économie des Etats-Unis étant de plus en plus largement dominée par le secteur des services, le nombre des travailleurs occasionnels augmente plus rapidement que celui des travailleurs non manuels et des travailleurs de l'industrie. Plus de la moitié des sommes consacrées à l'emploi temporaire concernent des cadres.

Quelles sont les conséquences de ces évolutions sur l'égalité hommes-femmes? Le débat doit s'ouvrir. Il l'est déjà aux Etats-Unis sur la nécessité d'élargir la couverture d'assurance maladie à ceux qui en sont exclus aujourd'hui et les modalités envisageables pour ce faire. Le Président Obama a inscrit cet aspect sur son programme de travail. Nous devons nous attendre aussi à des discussions sur l'élargissement de la législation, sur les congés aux travailleurs occasionnels et sur la nécessité et la façon d'octroyer des congés payés à cette catégorie. La législation américaine sur l'interdiction de la discrimination s'applique déjà aux travailleurs occasionnels mais des modifications doivent être apportées aux modalités prévues pour son application. Certains Etats se sont déjà dotés de dispositions interdisant le harcèlement sexuel à l'encontre de travailleurs occasionnels. Quand ces discussions auront abouti, nous espérons que les solutions trouvées tiendront compte des besoins de tous les employeurs, indépendamment de leur taille, en particulier de ceux des petites et moyennes entreprises, qui sont les principaux moteurs de la création d'emploi aux Etats-Unis.

Un élément significatif en ce qui concerne la crise actuelle aux Etats-Unis, c'est que 80 pour cent des pertes d'emplois environ ont touché des hommes, et ce, du fait des difficultés particulières rencontrées par le secteur manufacturier et le bâtiment. Paradoxalement, la récession a rendu le marché du travail un peu plus égalitaire en termes de nombre de travailleurs.

Je sais que tous les pays ne partagent pas la situation des Etats-Unis. Avant la crise, 49 pour cent de la main-d'œuvre américaine était féminine. Si l'on englobe les travailleurs agricoles et ceux du secteur informel, ce taux tombe autour de 47 pour cent. Dans d'autres régions du monde, la discussion ne porte pas encore sur les prestations en matière de santé et les dispositions relatives aux congés mais toujours sur les moyens à mettre en œuvre pour amener les femmes à pénétrer sur le marché du travail formel. Hier, j'ai entendu notre nouvelle secrétaire au Travail, M^{me} Hilda Solis, dire que les Etats-Unis n'étaient pas ici pour donner des leçons mais pour écouter. Je suis très heureuse d'entendre une telle déclaration, et souligne que la Conférence de l'OIT est un lieu idéal pour écouter et apprendre.

Original portugais: M. MACHADO GOMES (travailleur, Portugal)

J'aimerais vous remercier de m'avoir donné la parole au nom des travailleurs du Portugal. Le travail de notre comité a démontré que l'égalité entre hommes et femmes est actuellement acceptée comme une nécessité, tant pour les femmes que pour les hommes.

Dans les conclusions, une particulière attention est apportée au fait que les mesures de conciliation entre le travail et la famille concernent non seulement les femmes mais aussi les hommes.

Une série de mesures, comme par exemple, la garantie d'un congé paternité et parental, permettront aux pères travailleurs de participer davantage au

partage des responsabilités familiales. Ceci concerne notamment les soins apportés aux enfants et aux parents dépendants.

Il existe des éléments qui montrent que plus il y a d'hommes au bénéfice d'un congé parental, plus la participation des femmes au travail augmente. Le taux de natalité semble croître également, et les heures de travail prolongées effectuées par les hommes peuvent être réduites.

Dans certaines sociétés, les pères aujourd'hui jouissent d'un congé de paternité et partagent davantage les responsabilités familiales en faisant preuve de changements progressifs d'attitude et en brisant les stéréotypes en matière d'égalité hommes-femmes. Ceci est important, car les responsabilités parentales partagées sont essentielles pour dépasser les obstacles engendrés par ces stéréotypes.

Une répartition plus équitable des tâches familiales apporte davantage de bénéfices aux deux sexes.

La législation innovatrice et les politiques proactives, ainsi que l'augmentation d'une prise de conscience à l'égard de la paternité, en tant que valeur et responsabilité sociales, peuvent renforcer ce changement.

En conclusion, il est demandé au gouvernement de développer, avec les partenaires sociaux, des politiques appropriées qui permettront de mieux équilibrer le travail et les responsabilités familiales des femmes et des hommes, afin de permettre un partage plus équitable de ces responsabilités, y compris en ce qui concerne les congés parentaux et de paternité avec des encouragements, afin que les hommes y recourent puisque souvent, quoi que ces mécanismes soient disponibles, les hommes n'y ont pas recours.

L'égalité d'opportunités et la lutte contre toutes les formes de discrimination doivent être un devoir de toutes et tous les travailleurs.

Original anglais: M. ERIKSSON (gouvernement, Suède)

Permettez-moi de faire une brève intervention en lien avec le document que nous avons sous les yeux et ce, au nom des gouvernements du Danemark, de la Norvège et de la Suède.

En premier lieu, j'aimerais exprimer notre profonde gratitude pour ce rapport et présenter nos félicitations pour le travail excellent et des plus constructifs effectué par la commission.

Nous sommes hautement satisfaits que la question de l'égalité hommes-femmes soit enfin débattue à la Conférence et avec de tels résultats et ce, vingt-cinq ans après avoir soutenu l'idée d'introduire ce débat.

J'aimerais également souligner que nous savons que la plupart des femmes effectuent et sont responsables de tâches d'assistance non rémunérées.

C'est un travail qui a une importance vitale pour notre société.

Cependant, l'objectif principal du travail de l'OIT en matière d'égalité hommes-femmes est de renforcer la position de la femme sur le marché de l'emploi et le travail rémunéré. Cette idée primordiale est clairement exprimée dans les conclusions que nous appuyons.

Selon le paragraphe 52 d) des conclusions, l'OIT devrait élaborer des données ventilées par sexe, notamment sur la valeur attribuée aux tâches d'assistance rémunérées et non rémunérées. Nous sommes quelque peu inquiets quant à la formulation finale de cette tâche particulière assignée à l'OIT.

Nous estimons que les données collectées par l'OIT devraient refléter l'objectif principal de l'OIT en matière d'égalité, c'est-à-dire la promotion de la participation des femmes sur le marché du travail, ainsi que celle du travail décent pour les femmes.

Original anglais: M. MACKAY (employeur, Nouvelle-Zélande)

Les questions ayant trait à l'égalité entre hommes et femmes sont nombreuses et variées, ce qui fait que nous avons du mal à les cerner au niveau national. Une solution à ces questions permettra de remédier largement à tous les déséquilibres.

L'égalité entre hommes et femmes fait partie intégrante d'une société juste et prospère et il est donc essentiel de progresser continuellement dans ce but. Cependant, il est tout aussi important d'y parvenir d'une manière qui n'absorbe pas la capacité d'une nation à gérer les changements nécessaires. Les pays doivent donc définir la meilleure manière de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes. Ils doivent aussi hiérarchiser les mesures qu'ils prendront.

Il est ressorti des discussions au sein de la Commission de l'égalité qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans les emplois moins bien rémunérés, qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui travaillent sans recevoir de salaire; que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des postes très bien rémunérés dans l'économie formelle; et que la population active compte autant de femmes que d'hommes.

Ces faits réunis soulèvent trois enjeux majeurs: premièrement, une diminution du secteur informel, ce qui entraîne une augmentation du nombre de femmes dans le secteur formel dans des proportions beaucoup plus élevées que pour les hommes; deuxièmement, une augmentation de la participation des femmes dans le secteur de l'économie formelle le mieux rémunéré et qui nécessite des qualifications élevées; et troisièmement, une augmentation des femmes dans la population active.

Lorsqu'on traite ces problèmes, il importe précisément de les hiérarchiser. Par exemple, les pays dont l'économie informelle est importante retireront de plus grands bénéfices de l'égalité entre hommes et femmes en mettant d'abord l'accent sur la réduction de l'économie informelle. Les pays dont l'économie informelle est relativement insignifiante peuvent retirer davantage de bénéfices en augmentant la participation aux secteurs de pointe de l'économie formelle. Tous les pays seront bénéficiaires si on privilégie la hausse de la main-d'œuvre par rapport à la productivité, ce qui augmentera la demande en travailleurs qualifiés et entraînera des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail. Pour accroître le taux de participation des femmes dans le secteur de pointe de l'économie formelle, des investissements à long terme sont nécessaires dans l'éducation et la formation au niveau de l'enseignement supérieur et au-delà. Il faut également garantir les droits d'accès à l'éducation et la liberté d'exercer ces droits.

Les droits qui sont garantis et la liberté de les exercer soulèvent une autre question: celle des croyances et des valeurs traditionnelles. Plusieurs confessions religieuses ont des opinions sur le rôle des hommes et des femmes, qui ne sont pas toujours en harmonie avec la conception internationale, principalement occidentale de l'égalité entre hommes et femmes. Certains pays, en particulier les pays non laïcs, observent les prescriptions contenues dans

leurs textes sacrés dans leur vie quotidienne. Dans quelques pays, la loi est constituée par les textes sacrés. Il faut donc faire très attention lorsqu'on évalue les avancées en matière d'égalité entre hommes et femmes, pas seulement par rapport au contexte de la conception internationale de l'égalité entre hommes et femmes mais aussi dans l'optique de la foi. Ce n'est qu'en prenant en compte tous ces facteurs qu'il sera possible d'avoir une conception véritablement holistique de l'égalité entre hommes et femmes. Monsieur le Président, le rapport de la Commission de l'égalité est une étape importante à cet égard et je vous le recommande.

Original anglais: M. ZRNO (gouvernement, République tchèque)

J'aimerais tout d'abord me joindre à ceux qui ont félicité le bureau de la Commission de l'égalité.

Le rapport sur l'égalité entre hommes et femmes est le résultat d'une semaine de travail de la Commission et son contenu découle d'un vaste compromis, de sorte que les amendements n'ont pas tous pu être incorporés. Le temps imparti à la discussion a été très court, ce qui n'a pas permis d'examiner tous les amendements comme il se doit.

Pour certaines questions, la position de la République tchèque diffère de celle exprimée dans le rapport. Nous aimerions donc que la position du gouvernement de la République tchèque concernant certains points soit consignée dans le compte rendu.

Lorsque la République tchèque a assuré la présidence de l'Union européenne, elle s'est notamment fixé comme priorité de faire reconnaître le travail non rémunéré, qu'il soit exécuté par des hommes ou des femmes, consacré à la garde ou à l'éducation des enfants. De fait, ces activités contribuent au développement social et devraient être dûment reconnues par les pouvoirs publics et la société. Nous tenons à souligner que l'autonomie de la famille est aussi un principe qu'il convient de respecter dans le cadre des politiques d'égalité entre hommes et femmes. La République tchèque veut promouvoir le principe d'une décision libre et autonome des familles quant à la répartition des tâches au sein de la famille.

Pour ce qui est de la prise en charge des enfants, la République tchèque est partisane d'une libre décision des parents quant à la formule d'encadrement des enfants qu'ils souhaitent adopter. Il ne faut toutefois pas négliger les principes du bien-être et de l'intérêt de l'enfant. Du fait de sa mauvaise expérience liée aux conséquences des services collectifs de garde d'enfants dans le passé, la République tchèque est favorable à la prise en charge individuelle des enfants. Les parents peuvent obtenir une allocation parentale pour deux enfants jusqu'à l'âge de quatre ans, d'un montant équivalent en moyenne au salaire minimum. C'est pourquoi la prise en charge des enfants par les parents est reconnue sur le plan social comme une alternative à un emploi rémunéré.

Les priorités de la République tchèque au sein du Conseil de l'Union européenne englobent tous les principes mentionnés, à savoir la reconnaissance sociale de l'activité non rémunérée durant la période de prise en charge des enfants, l'autonomie de la famille et le respect du bien-être de l'enfant. Nous estimons que ces principes doivent faire partie intégrante des politiques d'égalité entre hommes et femmes.

Original anglais: M^{me} VARCHALAMA (travailleuse, Grèce)

Je vous remercie au nom de la Confédération générale des travailleurs de Grèce de me donner la parole.

La sécurité sociale est un outil essentiel et puissant, qui permet de réduire la pauvreté et l'inégalité. Cependant, un grand nombre de femmes et d'hommes ne sont toujours pas couverts par les régimes de protection sociale, et les femmes sont particulièrement vulnérables face à l'exclusion sociale.

Les régimes de retraite publics doivent être financièrement durables afin de permettre l'adoption de mesures positives pour la protection de la maternité et des rôles multiples des femmes qui travaillent, mais aussi mettre un terme à l'inégalité systémique de traitement qui touche les femmes, et qui laisse un grand nombre d'entre elles en proie à la pauvreté à cause notamment des multiples discriminations qu'elles subissent.

Les modèles nationaux publics et durables de sécurité sociale générale donnent accès à des services essentiels tels que les soins de santé, les allocations de chômage, les prestations familiales, la protection de la maternité, les soins aux personnes âgées et la retraite de base. Ils sont aussi essentiels si l'on veut encourager la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les prestations de paternité et les prestations parentales devraient également être encouragées.

Compte tenu de l'incidence importante de la crise économique et financière récente sur le travail décent et la stabilité du travail, les conclusions soulignent que les gouvernements doivent prendre des mesures pour étendre la sécurité sociale et la protection sociale à tous.

Dans ce contexte, la commission demande à l'OIT de proposer des choix de politiques qui aident à améliorer les systèmes de sécurité sociale de manière à prendre en compte les besoins des travailleurs qui ont des responsabilités familiales, des travailleurs migrants et des enfants, et protéger les femmes qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, et des choix de politiques qui aident à organiser le secteur informel.

Elle demande également de mettre au point et de diffuser des outils et d'entreprendre des recherches sur la prévention et l'élimination du harcèlement sexuel ou d'autres formes de harcèlement des femmes et des hommes, et sur la violence contre les femmes au travail, de déployer tous les efforts possibles afin de mieux faire comprendre le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale et de promouvoir son application dans la pratique au moyen, entre autres, de l'assistance technique pour l'adoption de méthodes objectives d'évaluation de l'emploi sans parti pris sexiste.

L'OIT devrait également compiler et diffuser les bonnes pratiques concernant le congé parental, les congés de paternité et de maternité et les prestations y afférentes et apporter un appui technique aux gouvernements pour mettre au point des lois et des politiques efficaces.

Elle devrait proposer aux gouvernements des choix de politiques du travail face au VIH et au sida qui traitent de l'impact différent de l'épidémie sur les hommes et les femmes, promouvoir une culture et des politiques de la sécurité et la santé au travail soucieuses de l'égalité, et enfin insister sur les moyens d'encourager les victimes de violation des droits du travail et des droits de sécurité sociale à

présenter des recours devant les tribunaux ou auprès d'autres autorités nationales.

Original allemand: M. TOMEK (employeur, Autriche)

C'est un honneur et un plaisir pour moi de m'exprimer ici au sujet du rapport. Nous avons eu une discussion intéressante au cours de la semaine passée et je suis très heureux des résultats.

Nous sommes parvenus à un consensus sur des points importants, et il y a toujours eu un esprit de coopération qui était fondamental, vu l'importance du sujet. Les femmes constituent plus de la moitié de la population mondiale et leur contribution au marché du travail est inestimable.

Nous comprenons bien l'importance de l'égalité entre hommes et femmes et également les défis à relever pour y parvenir, et nous reconnaissons les possibilités qui en résulteront pour l'économie de marché et la croissance et pour le monde, d'une manière générale.

Malgré les difficultés qui nous attendent, nous devons aussi reconnaître les nombreux progrès réalisés au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, plus que jamais, les femmes sont une partie essentielle du marché du travail. Certes, nous pouvons toujours améliorer les choses, mais n'oublions pas ce que nous avons déjà réalisé.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au cours des débats contribueront largement à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, et je suis convaincu qu'elles pourront s'appliquer aux circonstances nationales et aux différents niveaux de développement dans chaque pays. Tout au long de la discussion, nous avons insisté sur l'importance d'avoir des cadres flexibles, qui s'adapteront aux différentes situations. Nous voulions obtenir des résultats qui puissent avoir le soutien de tous les partenaires sociaux et les points de divergence des mandats ont été surmontés, ce qui a ouvert la porte à des résultats fructueux.

Je suis très heureux de l'issue des débats et je me réjouis de continuer à travailler avec nos collègues du Bureau, les gouvernements et les travailleurs. Je suis très heureux et surpris que nous ayons obtenu des résultats significatifs en si peu de temps et je suis convaincu que cela servira d'exemple pour les sessions futures de la Conférence.

Nous nous sommes concentrés sur les points essentiels et c'est vraiment un excellent exemple de dialogue social. Les intervenants étaient très compétents, il y avait une compréhension mutuelle entre M^{me} Byers et M^{me} Garza; M. Arthur, notre président, a mené les débats avec sagesse, et j'aimerais tous les remercier.

Original anglais: M. WANGARA (travailleur, Kenya)

Je m'exprime ici au nom des travailleurs du Kenya et de l'Afrique en général. L'objectif de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est d'éliminer toute discrimination fondée sur le sexe dans le monde du travail et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Des progrès ont été faits au cours des dernières décennies et des déclarations de principe régionales et internationales les ont dûment avalisés. Néanmoins, afin d'assurer une cohérence des politiques sur le plan international et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'OMD n° 3 lié à l'égalité, les gouvernements doivent prévoir des allocations budgétaires en faveur

du développement et l'OIT devrait examiner toutes les politiques économiques et financières internationales à la lumière de l'égalité entre les sexes.

Des politiques macroéconomiques et des cadres de développement national, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), doivent être élaborés dans une optique d'égalité entre hommes et femmes pour faire en sorte qu'ils n'entraînent pas de préjudices pour ces dernières. Ces politiques et cadres de développement devront tenir compte des inégalités structurelles qui touchent les femmes, y compris de la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe et des rapports de force inégaux sur le marché du travail.

Le dialogue social et le tripartisme sont des instruments essentiels pour promouvoir l'égalité hommes-femmes sur les plans international, régional et national ainsi qu'au niveau des communautés et des entreprises. Dès lors que les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs s'engagent dans un vrai dialogue et recherchent un consensus, de réels progrès peuvent être accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une législation non-discriminatoire et de politiques axées sur l'égalité entre les sexes.

Les conclusions traitent de la nécessité pour l'OIT de forger des partenariats internationaux en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. Les moyens d'y parvenir consistent à encourager l'élaboration de politiques cohérentes en matière de travail décent et d'égalité entre les sexes sur le plan international, notamment au sein du système des Nations Unies et en collaboration avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le G8 et le G20; renforcer les partenariats dans des domaines d'intérêt commun avec des institutions et des groupements régionaux tels que l'Union européenne et l'Union africaine, afin de partager les connaissances existantes sur l'égalité entre les sexes dans le monde du travail; et promouvoir les avantages du dialogue social et l'engagement des partenaires sociaux dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Original anglais: M^{me} AL-SULAIMAN (employeuse, Arabie saoudite)

On ne devrait jamais sous-estimer l'intérêt de réunions telles que celle à laquelle j'ai participé ici et dont le but est de promouvoir une meilleure compréhension réciproque.

Comme nous le savons tous très bien, il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé de l'incompréhension. Nous ne réussirons dans cette entreprise qu'en favorisant de nouvelles façons de travailler ensemble en dépit des différences culturelles et géographiques.

Nous vivons à une époque qui connaît des politiques chargées de malentendus, des communications fausses et des informations erronées. Dans de telles circonstances, les conséquences négatives du monde de plus en plus mondialisé dans lequel nous vivons sont de nature à éclipser et à réduire le potentiel énorme qui existe autour de nous. C'est la raison pour laquelle des organisations telles que l'OIT sont d'une importance cruciale.

Le travail de l'OIT est basé sur la croyance que le changement est possible et qu'ensemble nous pouvons bâtir une vision pour l'avenir. Cela était manifeste tout au long de ma participation aux travaux de la Commission sur l'égalité. Cette réunion a renforcé notre détermination et a enrichi nos efforts en

nous permettant de présenter nos réalisations, de partager nos frustrations et de mettre au point ensemble des stratégies pour aller de l'avant. L'un des points forts de la commission a porté sur la manière dont les discussions ont associé des pays qui connaissent des stades différents de réalisation de l'égalité entre hommes et femmes et qui sont confrontés à des problèmes différents.

L'échange d'expériences nous a permis de mettre en relief et de clarifier la cohérence et la rapidité du progrès dans nos pays respectifs par rapport aux autres pays.

Cependant, les différences sont telles qu'il est parfois difficile de faire entendre sa voix. Des décisions qui paraissent nécessaires à certains ne le sont pas pour d'autres. Il s'agit notamment des quotas et de l'importance des cultures. Redéfinir un tel processus pour le rendre plus inclusif et représentatif des différences serait plus efficace.

Certes, il existe beaucoup de défis. Mais c'est également une période où il y a aussi beaucoup de possibilités. Dans mon pays, l'Arabie saoudite, ce processus de réformes est en cours et la participation constante de l'OIT a un effet positif.

Pour ce qui est des réalisations, un grand nombre de réglementations qui entravaient la participation des femmes ont été identifiées, abrogées ou modifiées par l'Etat afin de s'adapter aux changements. Il n'empêche que bien souvent la société résiste au changement et le craint. Dans notre société, nombre de discussions et de débats ainsi qu'un dialogue social ont été engagés sur le rôle des femmes.

Nombre de ces discussions ont porté sur la mesure dans laquelle le rôle de la femme dans notre société est influencé par la tradition plutôt que par la religion.

L'attitude envers la participation des femmes au processus de développement a été ambivalente, les questions relatives aux femmes et à l'égalité entre hommes et femmes faisant l'objet de controverses et de polémiques.

Suite à ces discussions, un processus de consensus a été entamé et nous avons commencé à mettre au point un paradigme et des normes pour définir le rôle de la femme dans la société tout en tenant compte de l'éventuelle ratification par l'Arabie saoudite des conventions internationales et des droits de l'homme universellement acceptés. Cela reflète notre compréhension de l'égalité des sexes où l'équité et la justice l'emportent sur les rôles entre hommes et femmes qui sont souvent différents mais qui sont complémentaires.

Notre participation constante aux activités de l'OIT et ma participation personnelle à la commission de l'égalité montrent notre engagement à réaliser les objectifs stratégiques de l'OIT.

Nous devons continuer à garder l'espoir de réaliser des transformations durables.

Original espagnol: M^{me} SOTO FUENTES (travailleuse, Chili)

La question de l'exploitation des femmes dans les zones franches d'exportation (ZFE) a été abordée par la Commission de l'égalité. La question a notamment été reprise dans ses conclusions.

Dans beaucoup de pays en développement, notamment en Amérique latine, il s'agit là de zones où les jeunes travailleuses ne se voient pas reconnaître le droit à la liberté d'association et d'organisation, et où elles sont souvent harcelées sexuellement.

Nous sommes inquiets que le non-respect des normes du travail dans les ZFE entraîne une dégradation inacceptable des conditions de travail.

Dans ses conclusions, la Commission de l'égalité souligne que la liberté syndicale, le droit à la négociation collective et les normes fondamentales du travail devraient s'appliquer dans toutes les ZFE. Le respect des droits des travailleurs, notamment celui de l'égalité entre hommes et femmes, devrait être garanti.

Afin d'aborder ces questions, nous avons déterminé des domaines précis pour permettre à l'OIT de travailler sur la question. L'OIT devrait chercher, avant tout, en consultation avec les mandants, à garantir à toutes les femmes travaillant dans les ZFE un travail décent, notamment un travail où la liberté syndicale, la négociation collective et les normes fondamentales du travail soient respectées. Ceci permettrait d'améliorer les salaires et les conditions de travail de ces travailleuses.

Il s'agit également de travailler avec les gouvernements et les autres interlocuteurs sociaux pour garantir l'application des libertés syndicales et le droit à la négociation collective, ainsi que les autres normes fondamentales du travail, dans les ZFE.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Ainsi se conclut l'examen de ce rapport. Nous allons maintenant procéder à l'approbation du rapport, c'est-à-dire du résumé des discussions de la commission, qui figure dans les paragraphes 1 à 476.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport?

(Le rapport – paragraphes 1 à 476 – est approuvé.)

CONCLUSIONS CONCERNANT L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DÉCENT: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à l'adoption des conclusions proposées par cette commission, partie par partie.

(Les conclusions – paragraphes 1 à 58 – sont adoptées partie par partie.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que les conclusions proposées par la Commission de l'égalité sont adoptées dans leur ensemble?

(Les conclusions sont adoptées dans leur ensemble.)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES AU CŒUR DU TRAVAIL DÉCENT: ADOPTION

Original anglais: Le PRÉSIDENT

La dernière tâche qui nous incombe concernant les travaux de cette commission consiste à adopter la résolution sur l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

Nous avons ainsi terminé l'examen du rapport de la Commission de l'égalité. Il ne me reste plus qu'à féliciter les membres de la commission et les membres de son bureau pour le résultat de leurs tra-

vaux. Ils ont parfois été amenés à conclure des négociations complexes dans un laps de temps très court, et ils méritent la gratitude de la Conférence pour être parvenus à un tel résultat de façon aussi efficace.

Je voudrais également remercier le secrétariat, qui n'a pas hésité à travailler de très longues heures pour terminer à temps le rapport et les conclusions. Nos profonds remerciements et nos félicitations à tous ceux qui y ont participé.

(M. Palma Caicedo prend place au fauteuil présidentiel.)

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original espagnol: LE PRÉSIDENT

Nous allons maintenant reprendre la discussion générale sur les rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration.

Original anglais: M. GUTERRES (Vice-Premier ministre, Timor-Leste)

Avant tout, j'aimerais féliciter l'OIT, ses mandants et ses Etats Membres, en ce 90^e anniversaire.

Cette occasion est pour nous importante puisque c'est la première fois depuis 2005 que le Timor-Leste a envoyé une délégation tripartite à la Conférence. C'est un grand plaisir pour nous d'annoncer qu'hier le Timor-Leste a remis sa première ratification de quatre conventions fondamentales du travail, sur le travail forcé, sur la liberté d'association, sur le droit à la négociation collective et sur les pires formes de travail des enfants.

Ces ratifications sont le résultat d'un long travail du gouvernement, du Parlement national, de la Confédération des syndicats et du forum des employeurs, ainsi que de la chambre de commerce du Timor-Leste, avec l'appui du bureau de l'OIT à Djakarta et au Timor-Leste, conformément aux recommandations tripartites de décembre 2007.

Le 1^{er} mai 2002, lorsque le Timor-Leste était encore sous administration des Nations Unies, les premières mesures en vue de l'adoption du premier Code du travail ont été prises, à l'issue non seulement d'une longue réflexion, mais également d'une discussion tripartite avec l'appui de l'OIT. L'adoption de ce code, qui contient les principales normes internationales du travail, a revêtu une importance historique pour mon pays, car elle a ouvert la voie à la gouvernance du marché du travail et à l'application de normes équitables à tous les travailleurs.

A l'heure actuelle, le projet de Code du travail est en train de circuler au sein des différents ministères et secrétariats d'Etat. Il sera présenté aux partenaires sociaux lors d'une réunion tripartite avant d'être soumis au Conseil des ministres et au Parlement.

Ce processus, financé par le gouvernement du Timor, par le truchement du Secrétariat d'Etat à la formation professionnelle et à l'emploi, a compté sur un appui technique du bureau de l'OIT à Jakarta et de plusieurs contributions de nos partenaires sociaux.

Le gouvernement du Timor-Leste a pris au sérieux la nécessité d'améliorer la gouvernance du marché du travail, telle qu'énoncée dans le Programme national pour le travail décent de 2008-

2015. En ratifiant les normes de l'OIT, nous espérons aider travailleurs et employeurs à participer activement à la politique sociale et du travail.

Ces ratifications font partie de l'engagement pris par le gouvernement de faire approuver son programme par le parlement. Un plan de travail d'une durée de cinq ans a été élaboré en vue de la ratification de toutes les conventions fondamentales et prioritaires d'ici à 2013.

Il va sans dire que pour cet enjeu nous comptons sur l'assistance technique du BIT et des Etats Membres de l'OIT. J'ai discuté ce matin avec les responsables de l'Agence de coopération brésilienne et de l'IPEC de la mise en place d'une coopération triangulaire à la lutte contre le travail des enfants, en vue de la ratification de la convention n° 182.

Notre pays bénéficiera de toutes formes d'assistance technique, et notamment du savoir-faire des Etats Membres de l'OIT et des institutions internationales pour la mise en place de notre régime juridique du travail.

Dans ce processus d'adoption et de mise en œuvre de nouveaux règlements par le gouvernement, avec l'appui des partenaires sociaux, une très grande importance est accordée à la question de l'égalité homme-femme. Le gouvernement a élaboré avec le secrétariat d'Etat responsable de cette question, une stratégie nationale pour l'emploi.

La législation sur la formation et l'emploi, adoptée par le Conseil des ministres, prévoit la création d'un institut du travail et d'un fonds pour la formation et l'emploi qui garantiront que l'égalité entre les sexes soit systématiquement prise en compte par les organes de décision relevant des différents programmes de l'Etat.

Je saisis cette occasion pour demander à cette Conférence d'adopter la recommandation sur le VIH/sida, que le Timor-Leste appuie fortement. Le gouvernement du Timor-Leste a lancé, avec son ministère de la Santé un programme de recherche sur le VIH/sida afin d'éviter la propagation de la maladie et d'assurer des traitements gratuits sans discrimination aux personnes atteintes du sida.

Depuis notre indépendance, en 2002, nous avons jeté les bases de nos institutions étatiques pour permettre à notre pays et notre population de se développer sur le plan économique, de vivre en paix, dans la liberté et la démocratie, pour s'acheminer vers un développement durable, et construire une nation libérée de la pauvreté.

Les Nations Unies, les institutions internationales, la société civile et des nations amies nous ont aidés, à la fois à améliorer notre qualité de vie et à satisfaire nos besoins fondamentaux, en nous dotant d'un nouveau système de justice sociale garantissant la dignité du peuple timorais grâce à la création d'emplois, à un renouveau économique et à une bonne protection sociale.

Je vous remercie tous de votre attention et je remercie les Etats Membres et les organisations internationales de leur appui et de leur coopération.

Le gouvernement du Timor-Leste, sous le leadership du Président Xanana Gusmao, continuera d'œuvrer d'arrache-pied pour que notre population et notre pays aient le développement dont ils ont besoin.

Nous continuerons de travailler avec nos partenaires tripartites pour mettre en œuvre les principes du travail décent et de la justice sociale pour tous.

Nous sommes certains qu'ensemble nous y parviendrons.

Original mongol: M^{me} AYUSH (gouvernement, Mongolie)

Je salue la qualité de nos débats sur la crise mondiale de l'emploi et les moyens envisageables pour y faire face. L'action sur laquelle la Conférence doit se prononcer est tout à fait légitime et opportune. Il faut abréger autant que possible la durée de la crise de l'emploi pour améliorer le sort de millions de personnes partout dans le monde et limiter l'appauvrissement.

Tous les pays ont été touchés par la crise de l'emploi d'une manière ou d'une autre, mais vous conviendrez avec moi que les pays en développement le sont plus que tous les autres et pâtissent davantage de ses effets néfastes.

Dans les pays en développement, la situation de l'emploi était déjà préoccupante, notamment pour les jeunes à la recherche d'une première expérience professionnelle. La situation s'est encore dégradée depuis du fait des nombreuses suppressions de postes et de l'augmentation du chômage de longue durée et du sous-emploi qui ont résulté de la crise.

La crise économique et financière a des répercussions graves sur les entreprises familiales et les travailleurs indépendants. Le recul de la demande concernant les produits et services fournis par de telles structures a nui à leur production et leur revenu, entraînant souvent leur disparition pure et simple. Une telle situation a eu des conséquences économiques et sociales graves sur les pays les moins développés, caractérisés par un secteur informel important.

Il est clair qu'aucun pays au monde ne parviendra à surmonter la crise de l'emploi isolément, même s'il consent à ces fins tous les efforts nécessaires, du fait d'une mondialisation et d'une interdépendance toujours accrues. J'en veux pour preuve l'exemple de mon propre pays. En Mongolie, l'extraction minière et l'élevage constituent les premières activités économiques, et les produits d'exportation principaux sont l'or, le cuivre, les cuirs et peaux, la laine et le cachemire. Notre économie a été gravement touchée par la chute rapide et simultanée des cours de l'or et du cuivre sur les marchés mondiaux et le recul de la demande de produits d'origine animale non transformés dans les pays voisins. Or les pays qui nous ressemblent peuvent connaître le même type de problèmes.

C'est pourquoi une coopération étroite, aux niveaux régional et sous-régional et entre pays voisins interdépendants sur le plan économique, est cruciale si nous voulons venir à bout de la crise et atténuer ses effets. En d'autres termes, il nous faut des mesures concertées et avisées visant à redresser l'économie, stimuler la demande globale et assurer la viabilité des institutions bancaires et financières. Pour ce faire, la cohérence entre les institutions internationales chargées des questions financières, économiques, commerciales, bancaires et sociales est plus que jamais nécessaire, tant au niveau des grandes orientations que de l'action concrète. L'adoption par ces différentes organisations de décisions judicieuses contribuerait largement à assurer le développement durable.

Je salue les principales observations faites par le Directeur général dans son rapport quant à la façon de faire face au déficit d'emplois dans les Etats Membres, et j'y souscris pleinement. Je crois que ce document montre la voie à suivre à l'échelle de

notre pays, mais tiens à souligner l'importance de la coopération et de la collaboration aux fins de la mise en œuvre des programmes et mesures préconisés. A ces fins, il conviendrait de développer les ateliers de formation régionaux et nationaux, et les autres mesures de renforcement des capacités visant la formulation de stratégies efficaces en faveur de la création de postes de travail et la promotion de l'emploi, et de mettre l'accent dans ce cadre sur les pays ayant particulièrement besoin de ce type d'assistance. De plus, un tel objectif doit être pris en compte au moment de l'approbation des propositions de programme et de budget. Les crises du passé nous ont montré qu'il était crucial de créer des systèmes de sécurité sociale solides, systèmes d'assurance-maladie et d'assurance-chômage notamment, pour protéger les travailleurs, en tant que crise comme en période ordinaire. A cet égard, l'OIT devrait s'attacher davantage à élaborer des directives, recommandations et manuels sur les aspects techniques et financiers de la gestion des régimes de sécurité sociale, et continuer de fournir une assistance technique aux Membres sur ce plan.

J'attire votre attention aussi sur la situation des travailleurs migrants – catégorie particulièrement touchée par la crise, qui sont les premiers à perdre leur emploi, notamment s'ils sont en situation irrégulière, et à subir toutes sortes de difficultés connexes. Si les pays d'accueil n'interviennent pas en leur faveur, leur situation risque de créer des conflits graves et des problèmes sociaux, qui nuiront aux intéressés mais aussi au reste de la société. J'en appelle donc aux gouvernements des pays qui accueillent des travailleurs migrants à prendre des mesures visant spécialement à aider cette catégorie dans ces temps difficiles, en leur rappelant que c'est grâce à leurs compétences qu'ils sont parvenus à amasser les richesses qui étaient les leurs avant la crise.

La Mongolie n'a cessé de progresser sur bien des aspects relatifs au monde du travail, depuis 40 ans qu'elle coopère fructueusement avec l'OIT. A l'occasion du 90^e anniversaire de l'OIT, je suis heureuse de pouvoir attirer l'attention publiquement et avec la plus grande fierté sur l'efficacité de notre coopération avec l'OIT.

Pour conclure, je souhaite un plein succès à la Conférence internationale du Travail dans ses travaux.

Original laotien: M. LOLONSY (travailleur, République démocratique populaire lao)

Le rapport global que le Directeur général nous a présenté nous a donné un aperçu complet et clair des efforts couronnés de succès qu'il a déployés et de son dévouement à sa fonction et à l'Organisation.

L'année passée, la Fédération lao des syndicats s'est employée avec énergie à assurer la protection des droits des travailleurs, lançant et exécutant un certain nombre d'activités relatives à la législation nationale sur les syndicats, dans le respect des conventions internationales du travail et de la législation du travail.

Nous nous sommes appliqués principalement à mieux faire connaître le droit du travail, la législation nationale relative aux syndicats et les conventions internationales du travail. Nous nous sommes inspirés du contenu et de l'esprit de ces textes pour lancer plusieurs projets, relatifs notamment à la santé et la sécurité au travail, au travail des enfants et à

la lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail. Nous avons veillé à l'exécution de ces initiatives sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, nous avons créé un institut pour le développement du mouvement syndical et un centre de formation sur les aspects relatifs au travail qui doivent permettre de renforcer les compétences des dirigeants syndicaux du pays. En outre, nous avons obtenu l'élaboration d'un décret ministériel sur l'établissement d'un salaire minimum propre à assurer l'élévation du niveau de vie.

Pour faire face à la crise financière mondiale, qui a aussi touché les travailleurs lao, la Fédération lao des syndicats a coopéré avec le gouvernement, la Chambre de commerce et d'industrie lao et d'autres instances intéressées en vue de l'organisation de réunions consultatives destinées à limiter les conséquences néfastes éventuelles sur les travailleurs. Par ces activités, nous avons cherché à protéger les travailleurs et limiter leurs difficultés en renforçant leurs compétences. Un tel perfectionnement doit leur permettre en effet de mieux résister à la crise en accédant à des possibilités d'emploi plus intéressantes.

La Fédération lao des syndicats a toujours agi dans le souci du bien-être des travailleurs. A cet égard, elle a mis en place un plan conforme aux normes internationales du travail, aux conventions n^{os} 110 et 111 de l'OIT notamment. A l'avenir, nous renforcerons les efforts visant à examiner et ratifier les conventions de l'OIT afin de mieux protéger les intérêts des travailleurs.

Nous sommes convaincus que cette Conférence sera productive pour nous, notamment du point de vue de la protection des droits des travailleurs. Pour terminer, je souhaite à la Conférence internationale du Travail tout le succès possible dans ses travaux.

Original espagnol: M. MEJÍA HERNÁNDEZ (vice-ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)

C'est pour moi un honneur que de m'adresser à vous au nom du nouveau gouvernement du Président, Mauricio Funes, et de notre Vice-président, Salvador Sánchez Cerén. Je vous adresse leurs salutations, ainsi que celles du peuple salvadorien, des salutations chargées d'espoir, d'unité et de solidarité.

Avec l'arrivée au pouvoir, il y a 17 jours, du nouveau gouvernement, le Salvador a ouvert une nouvelle page de son histoire. Un nouveau chapitre de notre histoire, caractérisé par des changements engageant le pays dans une nouvelle voie axée sur l'intégration sociale, l'élargissement des opportunités, la valorisation de la production et du travail, le renforcement des institutions et la protection des libertés, est en train de s'écrire.

Nous sommes conscients que cette tâche devra être entreprise au milieu d'une crise économique mondiale; crise qui résulte d'une combinaison de facteurs structurels internes, mais qui est également liée aux caractéristiques cycliques internationales.

Nous sommes convaincus que nous devons être plus confiants, et faire preuve de davantage de créativité, d'énergie et de dévouement pour surmonter cette crise et la transformer en une opportunité pour le monde entier.

Nous sommes convaincus que cet espace international de discussion et de proposition privilégié doit nous aider à affronter, ensemble, les grands défis, et notamment à protéger les emplois existants, à créer de nouvelles sources de travail décent, à protéger

les catégories de la population les plus fragiles et à mener des politiques publiques garantissant la justice sociale, en particulier pour les enfants, les jeunes et les femmes.

Bien entendu, notre travail ne doit pas se centrer uniquement sur la reconstruction sociale, économique et institutionnelle de nos pays.

La nouvelle génération de dirigeants doit, également, s'acheminer vers une reconstruction morale et des valeurs des peuples. Ces dirigeants doivent emprunter une voie centrée sur l'individu, qui permette de réduire les inégalités et, surtout, de revitaliser la principale ressource de nos pays que sont nos peuples.

Je suis conscient que cet objectif nous ne réussirons jamais à l'atteindre si nous travaillons chacun de notre côté. Il s'agit d'une lutte, d'une bataille que l'on ne peut gagner seul. C'est pourquoi le plus grand défi qui se présente à nous est celui de parvenir à articuler, à rassembler, à unir et à conjuguer nos efforts et nos forces pour atteindre ces objectifs.

Chaque pays, chaque dirigeant ici présents, vous tous chers amis, nous devons, ensemble, affronter ce défi. Nous devons profiter de l'occasion de cette rencontre pour promouvoir l'unité et la fraternité, et conjuguer nos efforts. C'est la seule façon de parvenir à relever ces grands défis.

Au nom du Salvador, terre de notre évêque martyr, Mgr Romero, et au nom de notre nouveau gouvernement, je vous fais part de l'enthousiasme qui nous anime aujourd'hui en prenant part aux changements par notre participation à cette Conférence internationale du Travail, au sein d'une Organisation qui célèbre cette année son 90^e anniversaire.

Original russe: M. KHARA (travailleur, Ukraine)

La Fédération des syndicats de l'Ukraine souscrit aux dispositions fondamentales du rapport du Directeur général et à ses conclusions et, surtout, à la nécessité de «jeter les fondements d'une nouvelle mondialisation, fondée cette fois-ci sur une croissance économique et un développement social durables, équitables et respectueux de l'environnement».

Nous saluons également les engagements pris par l'Organisation internationale du Travail de ne pas remettre à plus tard la lutte contre les effets de la crise économique et sociale mondiale.

Par ailleurs, nous nous demandons avec inquiétude, au sein de la Fédération des syndicats de l'Ukraine, si nos gouvernements sauront rapidement, de concert avec les partenaires sociaux, redresser la situation. Dans le rapport du Directeur général, on peut constater que l'OIT, déjà en 2004, dénonçait les déséquilibres croissants dans la mondialisation, qui étaient qualifiés d'amoraux et de politiquement dangereux. Tout au long de ces dernières années, l'OIT a toujours proposé des mesures concrètes en vue de les supprimer. L'an dernier, un paquet de mesures ont été proposées pour lutter contre les effets de la crise.

A ce propos, toutes sortes de questions se posent, auxquelles nous devons apporter une réponse. Par exemple, dans quelle mesure les nombreuses initiatives et décisions prises par l'OIT entre novembre 2004 et avril 2009 ont-elles réellement été mises en œuvre? Qu'est-ce qui entrave cette mise en œuvre? Quelle est la responsabilité de ceux qui ont choisi d'ignorer les décisions adoptées conjointement?

Je pense que si les mesures proposées par l'OIT avaient été mises en œuvre, le monde ne se retrou-

verait pas aujourd'hui dans cette situation de stagnation sociale et économique sans précédent, ni certains pays dans une situation catastrophique.

C'est pourquoi la présente Conférence, en adoptant le Pacte mondial pour l'emploi, doit prendre sur elle d'assumer l'entière responsabilité de sa mise en œuvre. Toute passivité éventuelle de notre part coûterait bien trop cher aux travailleurs, voire à l'humanité entière.

Il faut bien constater que l'Ukraine non plus n'a pas particulièrement bien su résister à la crise. Reconnaissons honnêtement que nous combattons cette crise sans aucun programme public de lutte.

Le résultat c'est que, dans notre pays, la baisse de la productivité est une des plus importantes – plus de 30 pour cent. Le chômage prend des proportions inquiétantes.

À cause de l'inflation, le salaire a perdu 12 pour cent de son pouvoir réel. L'endettement par rapport au salaire a augmenté, et représente aujourd'hui 1,4 milliard de hryvnias, ce qui équivaut au salaire mensuel de 500 000 travailleurs. Par ailleurs, plus de 20 pour cent des travailleurs, selon les évaluations de nos experts, perçoivent un salaire inférieur au minimum vital. Je profite de cette occasion pour demander à l'OIT d'inscrire l'Ukraine sur la liste des pays qui bénéficient d'un programme focal pour les travailleurs pauvres.

Le nombre des travailleurs employés dans le secteur informel ne cesse de croître: 25 pour cent de la population active y travaillent déjà. En milieu rural, un travailleur sur deux n'a pas d'engagement de travail officiel.

Tout cela parce que, en Ukraine, le gouvernement et les hommes politiques qui sont au pouvoir se font encore des illusions sur les réserves de solidité de l'économie et sur ses perspectives, bien que les agences de notation du monde tirent la sonnette d'alarme sur la dégradation catastrophique du pays.

Pour inciter toutes les branches du pouvoir à relancer l'activité économique à l'intérieur du pays, notamment en développant l'emploi et la protection sociale, la Fédération des syndicats de l'Ukraine a dû organiser des démonstrations et des actes de protestation populaires et mettre en cause le Cabinet des ministres dans une plainte collective déposée au nom des travailleurs. Le tribunal du travail a arbitré sans équivoque en notre faveur.

Au cours de cette affaire, nous sommes parvenus à arracher un accord prévoyant l'accord obligatoire des syndicats pour tous actes ayant force de loi, la participation de nos représentants aux réunions du Cabinet des ministres, etc.

Nous sommes convenus de présenter des propositions communes pour l'élaboration du programme de développement du marché intérieur jusqu'en 2012 et du programme pour l'emploi de 2009 à 2011.

La Fédération des syndicats de l'Ukraine a proposé aux parties au dialogue social de se concerter pour trouver ensemble des solutions aux questions qui sont pour nous les plus douloureuses, pour, avant tout, sortir l'économie de l'ombre, réformer le système fiscal et la rémunération du travail, améliorer la productivité du travail et optimiser les cotisations d'assurance versées aux fonds d'assurance sociale. Nos propositions ont été acceptées. Le Conseil des ministres crée des groupes de travail à cet effet.

À l'initiative de la Fédération des syndicats de l'Ukraine et en collaboration avec les partenaires

sociaux, un plan de mesures a été élaboré pour la période comprise entre 2009 et 2012 aux fins de surmonter les effets de la crise économique et financière. Il a été approuvé par le Conseil économique et social tripartite national et, comme convenu, transmis au Cabinet des ministres. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

Malheureusement, l'application des nombreux accords passés avec le Cabinet des ministres se fait avec une extrême lenteur. Néanmoins, nous sommes convaincus que ces mesures peuvent constituer un pas important vers l'adoption du pacte national pour l'emploi préconisé par le Directeur général dans son rapport.

Compte tenu du fait que la présente session de la Conférence marque un anniversaire important et compte tenu du poids des décisions à prendre, nous invitons tous les participants à la Conférence à appuyer la proposition d'adopter le Pacte mondial et d'assumer pleinement sa mise en œuvre. Parce que c'est précisément entre nos mains que se trouve aujourd'hui la réponse à la question de savoir si l'humanité décidera de s'engager dans des relations socioprofessionnelles absolument nouvelles en ce XXI^e siècle, ou d'en rester aux relations professionnelles injustes et amORAles, modernisées, certes, mais toujours imprégnées de l'esprit du XVIII^e siècle!

Original anglais: M. MAVRIKOS (représentant, Fédération syndicale mondiale)

Au nom de la Fédération syndicale mondiale (FSM) nous estimons que les préoccupations, les pensées et la colère de la classe ouvrière mondiale provoquée par l'attaque généralisée contre ses droits et ses accomplissements sont entièrement justifiées.

Les capitalistes ainsi que les gouvernements capitalistes se servent de la crise économique pour supprimer les droits des couches populaires. À titre de solution à la crise économique et financière, ils encouragent le renforcement des monopoles et des banques en utilisant des fonds publics gouvernementaux, alors qu'en même temps ils réduisent les salaires et les retraites et aggravent le chômage et la pauvreté. Ils ferment la voie vers un avenir décent pour les jeunes générations. Ils utilisent comme outils principaux la privatisation, des coups portés contre la sécurité sociale, le travail au noir, le travail non déclaré et l'exploitation des migrants.

La montée en puissance des partis racistes et néofascistes dans les dernières élections du Parlement européen est un coup de gong que personne ne doit ignorer. La crise économique entraîne les travailleurs sur des voix erronées.

Un autre exemple est celui de ce qui s'est produit la semaine dernière au Pérou, où le gouvernement a tué quelque deux cents indigènes en Amazonie. Ce cas est typique et montre ce qu'un grand nombre de personnes entendent par «développement vert»: l'expulsion d'agriculteurs indigènes de leurs terres pour que celles-ci soient exploitées par des monopoles. Voilà le monde capitaliste moderne. Des bénéfices pour quelques-uns, et la pauvreté pour le peuple.

La FSM a lancé plusieurs initiatives d'actions syndicales contre les conséquences de la crise économique. Nous avons organisé une conférence syndicale internationale au Portugal, et d'autres conférences au Népal, au Belarus, à Cuba, au Nigéria, etc.

Nos propositions centrales sont de réduire de façon radicale les dépenses militaires, d'augmenter les dépenses sociales pour qu'elles répondent aux besoins sociaux d'aujourd'hui, de soutenir le niveau de vie des travailleurs, de cesser les privatisations et de soutenir les agriculteurs et les indépendants. Nous lançons à un appel à tous les travailleurs et à tous les syndicats du monde pour lutter ensemble en vue d'atteindre ces objectifs qui sont aussi bien réalistes que nécessaires.

Depuis des années maintenant, le peuple palestinien souffre des attaques et des menaces du gouvernement d'Israël. En plus de la Palestine, le Liban, le Golan syrien, les peuples de l'Iraq, du Soudan et de l'Iran sont également les cibles d'Israël. Nous pouvons tous légitimement nous demander jusqu'où cette agression se poursuivra. Pendant combien d'années encore l'armée israélienne va-t-elle tuer des enfants et des femmes? Jusqu'à quand Israël refusera-t-il l'établissement d'un Etat palestinien indépendant?

La FSM a toujours été du côté du peuple palestinien, du peuple arabe, non pas avec des mots, mais avec des actions, et aujourd'hui nous disons que les peuples peuvent vivre en paix, tous les peuples doivent vivre en paix. Une condition fondamentale pour y parvenir est le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères des territoires arabes. Il s'agit de mettre un terme à l'occupation.

Chers représentants du mouvement syndical international, au cours des trois dernières années, depuis cette tribune, nous avons dit et répété que l'OIT doit appliquer les principes des Nations Unies à ses propres fonctions et organes, à savoir le principe de l'égalité, de la représentation proportionnelle, de la démocratie et de la transparence. L'absence de ces principes fait tort en premier lieu à l'OIT elle-même.

Les demandes que nous formulons sont justes et réalistes.

Ils doivent bien nous répondre, après tout. Au sein du Conseil d'administration du BIT, est-il juste qu'un syndicat qui rassemble 20 000 adhérents puisse participer en tant que membre titulaire, alors que la Fédération des syndicats de Chine, qui compte plus de 200 millions d'adhérents, ne soit pas membre titulaire? Est-il réaliste qu'un syndicat qui compte 70 000 adhérents soit membre titulaire alors que la FSM, qui en rassemble 70 millions, soit exclue? Nous attendons une réponse, une réponse réelle.

Nous n'arrêterons pas tant qu'une solution équitable et acceptable de part et d'autre ne sera donnée. Cela profiterait aux travailleurs, au mouvement syndical international, et également à l'OIT.

M^{me} SIPTEY (*ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger*)

Je voudrais en cette circonstance saluer l'heureuse initiative de la création du comité chargé de discuter de l'importante question de la riposte à la crise économique et sociale mondiale.

Lorsque la crise a balayé les pays occidentaux et les pays d'Asie, nous avons cru, à tort, que l'Afrique serait épargnée. Nous avons suivi avec un grand intérêt les efforts qu'ils ont déployés pour s'en sortir. L'importance des moyens mobilisés à cette fin nous a même fait craindre que la coopération que nous entretenions avec certains pays ne soit compromise.

C'est pour cette raison que, pour les pays en développement en général, et ceux de l'Afrique subsaha-

rienne en particulier, les propositions faites par le Directeur général dans son rapport doivent être approuvées par les mandants ici présents.

En effet, dans ces pays où la pauvreté, le chômage et l'exclusion s'expriment au quotidien, il n'est pas un sommet ou un forum à l'occasion duquel ne soient relevées les conséquences sociales et économiques de la crise. Aussi dirions-nous avec le Directeur général du BIT: que faut-il faire pour inverser la tendance?

Au Niger, nous avons élaboré quatre stratégies fondamentales pour affronter la crise.

Premièrement, nous avons enclenché un processus d'actualisation de l'ordonnancement juridique national en matière de travail, le Code du travail et sa partie réglementaire. L'occasion a donc été saisie pour intégrer les dispositions de certaines conventions fondamentales de l'OIT dans le Code du travail, notamment les conventions n^{os} 29, 111 et 182.

En second lieu, nous avons adopté et mis en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté dont le document de base a été révisé en 2008. Mon département ministériel a saisi l'opportunité de cette révision pour faire intégrer dans le DSRP la dimension de l'emploi et de la protection sociale. En élaborant un tel document, le gouvernement de la République du Niger vise les objectifs suivants: la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois; l'accès équitable aux services sociaux de base; la maîtrise de la croissance démographique; la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables; le développement des infrastructures et la promotion d'une gouvernance de qualité.

La troisième stratégie a consisté en l'adoption, en mars 2009, de la politique nationale de l'emploi, donnant ainsi effet à la convention n^o 122 de l'OIT. En effet, cela concrétise l'engagement pris par le Niger d'assurer la promotion de l'emploi par des actions favorisant un meilleur accès à l'emploi productif, considéré comme une des dimensions essentielles d'une stratégie de développement économique et social focalisée sur la lutte contre la pauvreté.

Dans cette perspective, les domaines d'intervention prioritaires, objets de programmes et de projets destinés à consolider le développement économique et social et promouvoir l'emploi décent, productif et rémunérateur, sont ainsi déclinés: l'agriculture et l'élevage, le bâtiment et les travaux publics, les technologies de l'information et de la communication, le secteur moderne dont le tourisme et l'artisanat.

Au Niger, nous sommes conscients que les emplois décents sont des emplois rémunérateurs et sains. C'est en conséquence que les conventions n^{os} 155, 161 et 187 de l'OIT ont été ratifiées, et que le code spécifique de santé et de sécurité au travail sera incessamment adopté.

Enfin, la quatrième stratégie a trait à l'exécution du Programme spécial du Président de la République, consistant en la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de la formation professionnelle, de la promotion de l'emploi des jeunes diplômés, de la microfinance à l'intention des femmes du monde rural, etc.

La réalisation de ces activités a permis de générer de nombreux emplois rémunérateurs. Ces activités ont en outre permis de retenir dans leurs terroirs les bras valides des différentes régions, notamment les

jeunes naguère obnubilés par l'aventure de l'exode rural.

Le Niger, par ma voix, adhère à la proposition de Pacte mondial pour l'emploi faite par le Directeur général du Bureau international du Travail, dans la mesure où ce pacte pourrait constituer une réponse aux besoins immédiats des travailleurs et de leurs familles, aussi bien ceux du secteur formel que ceux des entreprises informelles. La crise touche indifféremment les travailleurs, hommes et femmes, les demandeurs d'emploi, les entreprises elles-mêmes et tous les pays d'une manière ou d'une autre.

Aussi, les réponses nationales peuvent s'avérer insuffisantes pour endiguer le fléau. Il faudrait dès lors envisager des solutions aux plans régional et mondial.

Au Niger, notre document de stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté et le document-cadre de politique nationale de l'emploi nous permettent de prendre en compte les préoccupations qui font l'objet du rapport du Directeur général du BIT.

Mais, comme vous le savez, la mise en œuvre de ces programmes majeurs nécessite des investissements, beaucoup d'investissements même. Si les perspectives semblent prometteuses pour le Niger au regard du développement du secteur minier et des autres grands chantiers ouverts par Son Excellence le Président de la République, notre pays aura encore besoin de l'appui de ses partenaires et des investissements que pourraient y réaliser les opérateurs économiques nationaux et étrangers.

Le Pacte mondial pour l'emploi pourrait donc servir de cadre de partenariat au sein duquel se développeront des actions au niveau national, régional et mondial en faveur de l'emploi. Ainsi entendu, le Niger adhère pleinement à la proposition du Directeur général du Bureau international du Travail et en appelle à sa validation.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

Il était prévisible, eu égard à l'évolution de la situation l'année dernière, que le rapport du Directeur général portât sur la crise et son impact sur les diverses régions et pays du monde.

Le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, doit être félicité pour son rapport approfondi qui explique l'incidence de la crise et constitue une toile de fond solide sur laquelle les partenaires sociaux peuvent interagir pour trouver des solutions à la récession mondiale. Ce rapport est un appel vibrant à l'action, auquel les partenaires sociaux ont répondu.

Cette Conférence a été l'occasion de mettre le dialogue social à l'épreuve. Le rapport du Directeur général appelle à un Pacte mondial pour l'emploi afin de mobiliser les mandants tripartites de tous les Etats Membres et de les inviter à élaborer une réponse à la crise. Il s'agit d'une initiative digne d'intérêt, parallèlement à la proposition de l'OIE, afin d'axer les efforts de la Conférence sur des stratégies de sortie de la crise économique.

Le Comité plénier sur les réponses à la crise a été une excellente tribune qui a permis de procéder à un échange d'informations sur les différentes expériences internationales. Le document: *Surmonter la crise: Un Pacte mondial pour l'emploi*, résultat des travaux du comité, fournit des orientations pour aider les pays à sortir de la situation induite par l'effondrement des marchés financiers. Il s'agit là d'une approche nouvelle émanant de la Conférence

internationale du Travail et qui devrait être maintenue dans les années à venir car elle accroît la valeur du travail effectué par les mandants de l'OIT et leur permet de se concentrer plus clairement sur les questions qui relèvent de leur mandat. Le débat mené par ce comité a été constructif et le document qui en résulte peut être utilisé comme base pour des stratégies nationales et pourra être communiqué facilement aux décideurs dans le monde.

Il y a quelques signes d'espoir en ce qui concerne la situation morose dans beaucoup d'économies. Toutefois, le fait que nombre d'indicateurs montrent un décalage entre le redressement de l'économie et le marché de l'emploi, comme cela a été amplement démontré pendant cette Conférence met en exergue la nécessité d'établir des politiques dont l'objectif est spécifique afin de préserver les emplois existants et de générer des possibilités d'emplois productifs et d'absorber ainsi les suppressions d'emplois le plus rapidement possible. La tâche n'est pas facile et une telle réponse politique doit être adaptée à la situation de chaque pays.

Malte dispose de ses propres caractéristiques économiques. C'est un petit pays dont l'économie est ouverte et dont les exportations et le tourisme dépendent fortement de la demande mondiale. Toute intervention budgétaire visant à stimuler la croissance doit être ciblée pour avoir une incidence positive, dans la mesure où ses effets risquent de se volatiliser par l'accroissement des importations qui peuvent détériorer la balance des échanges.

Les syndicats doivent se rendre compte que plutôt que de dépenser de l'argent à augmenter les salaires des travailleurs dans le secteur public qui est virtuellement à l'abri de la récession, les mesures d'incitations publiques par l'accroissement des dépenses doivent viser la protection des emplois du secteur privé qui sont plus exposés aux ravages de la crise mondiale. Cela peut être réalisé en renforçant la viabilité des entreprises maltaises, en facilitant l'accès au financement pour les PME et en assurant une formation intensive et des programmes de reconversion pour favoriser la mobilité professionnelle. Il est clair que même si les économies trouvent le chemin qui leur permettra de sortir de la crise, les scénarios post-récession seront à plusieurs égards radicalement différents de ce qui prévalait il y a douze mois. Tous les partenaires sociaux devront faire face à de nouveaux défis pour s'adapter à une économie reforgee à la suite du tremblement de terre provoqué par cette crise financière. Les PME seront amenées à jouer un rôle crucial en tant que point de départ de la création d'emplois et de la réédification d'un secteur privé sain. Les politiques actives du marché de l'emploi jouent également un rôle essentiel pour faire coïncider la demande et l'offre de qualifications.

A Malte, le gouvernement a réagi aux recommandations formulées par les organisations d'employeurs en ciblant ses interventions au niveau des entreprises plutôt qu'en favorisant des mesures nationales visant à atténuer l'impact de la crise. De cette façon, de nombreuses entreprises du secteur privé qui pâtissaient d'une réduction du nombre de commandes d'exportation bénéficient d'un soutien financier qui leur a permis de maintenir les emplois existants. Les travailleurs bénéficient également des programmes de formation qui ont été conçus délibérément pour améliorer leurs qualifications, les aider à conserver leur emploi et maintenir leur revenu. Malgré ces efforts, des emplois ont été supprimés et

l'économie a enregistré un taux de croissance négatif au cours des deux derniers trimestres. Cela n'est pas dû au secteur financier de Malte qui reste stable mais essentiellement à une chute des exportations et des recettes liées au tourisme.

Les employeurs demandent aussi instamment au gouvernement d'accélérer l'exécution des projets du secteur public, dont beaucoup sont financés grâce à des fonds accordés par l'Union européenne. Ces projets auront une incidence immédiate sur la demande globale et beaucoup de travaux d'infrastructure généreront également des emplois sur le long terme. Nous devons aussi mettre l'accent sur les initiatives vertes pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et créer des nouveaux emplois verts.

Pour conclure, je pense que si un aspect positif peut découler d'une crise de cette ampleur, il réside dans les enseignements que l'on peut en tirer pour éviter que cette situation ne se répète.

Les troubles qui secouent le marché de l'emploi sont aussi l'occasion pour l'OIT de concevoir des activités fondamentales qui favorisent la pertinence et l'impact de l'Organisation ainsi que le dialogue social tripartite au niveau national et mondial, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

M. TRENCH (travailleur, Bulgarie)

Je suis fermement convaincu que la présente session de la Conférence internationale du Travail arrivera à une entente tripartite sur toutes les questions débattues, dans l'esprit des idées et principes séculaires qui jalonnent la création de l'Organisation internationale du Travail et qui se sont développés lors des quatre-vingt dix années écoulées.

Toutes ces idées, principes et acquis font toutefois face à de nouveaux défis, engendrés par la crise mondiale financière et économique dans l'épicentre de laquelle on se trouve aujourd'hui.

Comment affronter les menaces pour les salariés risquant de perdre leurs postes de travail, la baisse des revenus, la pression sur les droits des travailleurs et employés, l'isolement social et la marginalisation? Cette question est en corrélation directe avec le concept que défend l'OIT depuis ces dix dernières années.

A cet effet, nous lançons un appel à tous les délégués pour réunir leurs efforts et ne pas permettre que l'Agenda du travail décent, l'équité et la protection sociale, les principaux droits au travail et le dialogue social ne soient remis en question.

Le mandat du présent gouvernement bulgare expire. Nous estimons que, lors de la période de dix ans de croissance constante et durable qui s'est écoulée, les politiciens et le monde des affaires ont surtout visé à obtenir délibérément des profits et bénéfices maximaux, seulement et uniquement pour leur propre bien.

Une nette polarisation sociale de la société s'est formée en Bulgarie où l'absence d'une classe moyenne prouve que la période de transition ne s'est pas encore achevée et que les standards européens sont encore loin. Les travailleurs bulgares ont payé cher le prix de la transition et, maintenant, on attend d'eux qu'ils payent aussi le prix de la crise actuelle.

Malheureusement, la politique du gouvernement dans le domaine du dialogue social exprime la volonté de déroger aux droits des syndicats et de tenter de dévaloriser ouvertement leur rôle et l'importance

de leurs fonctions comme partenaires sociaux, preuve irréfutable de la politique d'amendements de la législation du travail et sociale au profit des grandes entreprises, cachée sous le masque d'une préoccupation pour la flexibilité du marché du travail et la compétitivité de l'économie bulgare.

Ce gouvernement en fin de mandat, après avoir déclaré dans son programme de gestion vouloir mener une politique socialement responsable et orientée vers le développement du capital humain et social, a pratiquement suspendu ces dernières années le dialogue social. Il n'a pas respecté les accords du Pacte de développement économique et social de 2005, n'a pas créé des possibilités pour la réalisation des droits des travailleurs, malgré l'existence du cadre légal, et n'a pas répondu à la bonne volonté des syndicats de mener un dialogue efficace, responsable et d'utilité commune.

Force est de constater aussi qu'avec les organisations des employeurs, ces deux dernières années, aucun accord important au niveau national dans le domaine du travail n'a été signé. Tout cela a obligé les deux confédérations syndicales bulgares à renoncer à participer au Conseil national de coopération tripartite en novembre 2008.

En toute responsabilité, je voudrais affirmer que le gouvernement bulgare n'a pas donné jusqu'à présent une réponse claire à ses partenaires sociaux. Pourquoi s'abstient-il de répondre aux propositions de ratifier des conventions importantes et actuelles de l'OIT comme la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988?

Jusqu'à présent, le gouvernement bulgare, malgré les recommandations de la commission d'experts, n'introduit pas d'amendements dans la législation concernant le droit de grève effectif dans le domaine de l'administration publique, le droit des salariés dans cette sphère à la négociation collective, de même que sur les activités minimales dans le secteur du transport ferroviaire.

Je réaffirme clairement au nom des travailleurs bulgares, du haut de cette tribune, notre ferme conviction qu'il ne peut y avoir un futur pour le dialogue social en Bulgarie, comme par ailleurs probablement partout dans le monde, sans une identification et une légitimation mutuelles entre employeurs et syndicats, et sans le respect inconditionnel de l'esprit et des principes fondateurs des conventions n°s 87 et 98 de l'OIT, dont on fête le 90^e anniversaire.

Je souhaite un travail fructueux à la Conférence internationale du travail, qui ne manquera jamais, surtout en temps de crise mondiale financière et économique, de renforcer le rôle du travail libre et digne et du dialogue social comme facteurs et incitateurs du développement mondial progressif.

Original anglais: M. YITZHAKY (gouvernement, Israël)

J'aimerais tout d'abord féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour l'organisation remarquable de cette session de la Conférence et la formule consistant à tenir des discussions parallèles au plus haut niveau sur la crise de l'emploi.

L'Etat d'Israël recherche également des solutions novatrices pour lutter contre la crise économique en général et la crise de l'emploi en particulier, dans le respect des principes fondamentaux de l'OIT.

Les mesures de lutte contre la crise figuraient déjà dans l'accord qui a abouti à la formation du gouvernement actuel grâce aux travaux d'une table ronde réunissant des représentants du gouvernement et les partenaires sociaux. Ce dispositif joue un rôle consultatif auprès du gouvernement pour ce qui touche aux questions sociales et économiques et aux moyens de lutte contre la crise. La création d'une telle instance est conforme aux grands principes qui sous-tendent l'activité de l'Organisation internationale du Travail, à savoir le tripartisme et le dialogue social en tant qu'outils propres à promouvoir le travail décent, la sécurité sociale et la protection sociale.

Lors des discussions de la table ronde, le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont tombés d'accord sur un compromis global. Chacun des partenaires visait ce faisant à asseoir l'emploi sur une base solide, favoriser la création de nouveaux postes de travail et encourager les initiatives propres à prévenir le chômage. Le programme convenu devait aussi aider les entreprises en difficulté du fait du ralentissement économique.

Le gouvernement a inscrit à son programme de travail un certain nombre de points relatifs pour l'essentiel à la création d'outils de lutte contre la crise, que je me permettrai de citer. Tout d'abord, il a prévu d'augmenter très largement les ressources allouées à la formation professionnelle en Israël, ce qui doit conduire dans les faits à l'expansion des activités de formation et favoriser l'intégration des chômeurs sur le marché du travail. Une autre mesure vise la généralisation à l'ensemble du pays du programme Wisconsin, qui a marqué un jalon important dans la politique sociale et la politique de l'emploi d'Israël en proposant un modèle économique nouveau visant une meilleure insertion sur le marché du travail des catégories de population au bénéfice de prestations pour la protection du revenu. Un autre dispositif est envisagé encore, qui prévoit le versement aux chômeurs d'une allocation pour frais de déplacement s'ils acceptent un emploi éloigné de leur domicile. On dénombre aussi plusieurs propositions relatives au régime de l'allocation chômage, à savoir une réduction de la période d'emploi ouvrant droit au versement de la prestation et, parallèlement, un allongement de la durée pendant laquelle elle est versée. Le gouvernement envisage également plusieurs dispositifs devant favoriser le placement des chômeurs, qui relèvent du Service de l'emploi, notamment des ateliers d'aide à la recherche d'emploi et des services d'orientation professionnelle. Enfin, le gouvernement prévoit de financer des congés sans solde si cela peut empêcher des licenciements et le versement d'allocations de chômage correspondant, un mécanisme qui protège la place de travail et les prestations sociales.

Le gouvernement d'Israël ne perd jamais de vue la question de la garantie de l'application de la législation du travail, qui constitue l'un des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du travail décent. Ainsi, en février 2008, un projet de loi visant à renforcer l'application de la législation du travail en Israël a été adopté en première lecture à la Knesset. Ce projet de loi relève d'une série de mesures relatives à l'application de la législation du travail, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de l'emploi.

L'Etat d'Israël multiplie les efforts pour lutter contre la crise économique et empêcher l'effondrement des petites entreprises. L'objectif de

l'intervention de l'Etat sur le marché de l'emploi est de stimuler l'emploi, en offrant, d'une part, aux employeurs des aides pour qu'ils maintiennent les postes de travail et en investissant dans le capital humain et en encourageant les chômeurs, d'autre part, à participer à un programme de formation professionnelle afin de favoriser leur intégration sur le marché du travail.

Le gouvernement d'Israël reste fermement attaché à son engagement en faveur de la promotion de la paix et de la prospérité dans la région.

Original anglais: M^{me} PHIRASAYPHITAK (employeuse, République démocratique populaire lao)

C'est un grand honneur pour moi de représenter ici la Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao ainsi que les employeurs lao et de participer à cette 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais exprimer mes sincères félicitations au Directeur général pour son rapport global et indiquer que nous appuyons ce rapport. Nous appuyons aussi pleinement le rapport qui a été présenté par le Vice-ministre du Travail et des Affaires sociales de la République démocratique populaire lao concernant l'application des conventions de l'OIT, les lois du travail, les règlements et la collaboration avec l'OIT.

Il nous faut reconnaître que la crise financière qui frappe le monde entier a entraîné des problèmes très graves pour les entrepreneurs, les consommateurs, les pauvres et les travailleurs, y compris leurs employeurs dans la République démocratique populaire lao. A la pression subie du fait des suppressions d'emplois s'ajoutent les difficultés liées à l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Pour faire face à ces problèmes, le gouvernement lao, par le biais du ministère du Travail et des Affaires sociales, la Fédération lao des syndicats et la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao ont participé à des consultations tripartites et se sont employés à augmenter de 20 pour cent les salaires minimums de façon générale. En outre, nous mettons activement en œuvre la Déclaration tripartite sur le VIH/sida sur les lieux de travail ainsi que les activités en matière de sécurité et de santé au travail avec l'aide d'organisations locales et internationales, en vue d'améliorer les conditions de vie, l'assistance sociale et la création d'emplois.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie a contribué de façon notoire à la création d'entreprises, conformément à la législation et aux règlements nationaux. La plupart des unités de production au Laos ont augmenté leur capacité à employer des travailleurs grâce à l'utilisation des nouvelles technologies dans les unités de production.

Les employeurs ont encouragé les salariés à perfectionner et à actualiser leurs connaissances et leurs compétences en leur offrant des possibilités à cette fin et se sont attachés à promouvoir l'équité sur le plan salarial ainsi que l'égalité et la non-discrimination fondée sur le sexe.

En 2008, la République démocratique populaire lao a ratifié deux conventions: la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Par conséquent, la Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao, au nom des représentants des employeurs, travaillera main dans

la main avec tous les partenaires sociaux afin de promouvoir et de mettre en œuvre ces deux conventions.

A l'avenir, nous coopérerons avec le gouvernement et la Fédération lao des syndicats pour étudier les conventions fondamentales de l'OIT et d'autres conventions prioritaires.

J'aimerais remercier l'Organisation internationale du Travail pour les fonds et l'appui technique fournis. Nous espérons qu'à l'avenir l'OIT continuera à soutenir la Chambre nationale de commerce et d'industrie lao pour renforcer ses capacités ainsi que les activités du bureau des employeurs.

Une fois de plus, au nom de la Chambre nationale de commerce et d'industrie de la République démocratique populaire lao et de l'organisation des employeurs, je tiens à exprimer nos sincères remerciements pour toutes les activités, couronnées de succès, qui ont été menées dans le cadre de la coopération entre le BIT et la République démocratique populaire lao.

Je souhaite à tous les délégués une bonne santé et beaucoup de succès pour la 98^e session de la Conférence internationale du Travail.

Original portugais: M. PENA COSTA (employeur, Portugal)

L'ordre du jour de cette Conférence couvre des sujets d'actualité brûlants et l'OIT mérite d'être félicitée pour sa capacité de réaction, en choisissant de modifier l'ordre du jour de cette conférence et de rendre ainsi possible un large débat, ainsi que l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi.

Le contexte économique actuel et ses conséquences doivent être les priorités de tous les programmes. Le Directeur général du BIT a souligné dans son rapport intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* que la période présente risque d'être un des moments clés de l'histoire de l'Organisation.

Cette crise est d'une telle ampleur qu'elle exige une action concertée de la part des principales instances internationales, et l'OIT jouera un rôle irremplaçable dans la conception de mécanismes propres à relancer l'emploi dans le monde.

Ce rapport, qui mérite notre assentiment, fait référence à un ensemble de mesures à prendre au plan national, qu'il s'agisse de la préservation des emplois, de l'amélioration des qualifications ou de l'aide à des groupes cibles, tels que les jeunes.

Renforcer la capacité de réaction des services de l'emploi, à notre avis – et conformément au rapport – doit passer par des politiques publiques visant à instaurer un environnement favorable au développement de services privés d'emplois. Dans ce contexte, le travail temporaire structuré est tout à fait compatible avec la notion de travail digne, et pourrait même contribuer de façon importante aux efforts nationaux entrepris en vue de réduire le chômage.

On souligne, tout à fait à raison, l'appui aux entreprises et la nécessité de leur donner accès au crédit, notamment pour les micro-entreprises et les PME.

Nous sommes convaincus que la relance de l'économie passera, dans une grande mesure, par le rétablissement des niveaux de confiance du système financier et par un accès facilité au crédit pour les PME. En effet, ce sont ces dernières qui concentrent l'écrasante majorité des emplois et ce seront aussi elles qui, sans doute, contribueront à la relance éco-

nomique dans le monde entier et à la création d'emplois durables.

On doit également s'attacher à la question des flux migratoires et à l'impact de la crise sur l'évolution de ces flux. L'OIT devra se doter de moyens humains et financiers pour intervenir dans ce domaine.

Mais l'OIT envisage déjà son rôle pour la période postcrise. Les employeurs portugais sont convaincus que l'après-crise ne sera pas identique à la pré-crise et que, comme l'a prononcé le Directeur général Juan Somavia lors de la célébration du 90^e anniversaire, «les crises ont toujours été le creuset du changement».

Ces changements passeront surtout par de nouveaux rapports de force au niveau mondial, principalement, entre les économies avancées et les économies émergentes.

Après la crise, les politiques économiques devront donner de plus en plus la priorité à la véritable richesse des nations, c'est-à-dire les personnes et non pas la spéculation. Cette richesse devra s'exprimer en termes de travail, de savoir, de compétences, d'éthique et d'environnement.

Dans ce contexte de changement, l'OIT pourra apporter sa contribution en élaborant des politiques articulées avec d'autres organisations internationales, dans des domaines tels que la promotion d'une libéralisation du commerce international reposant sur des conditions de travail dignes, avec des entreprises éthiquement et socialement responsables.

Nous sommes opposés à toutes les tentations actuelles d'ériger des barrières protectionnistes, mais nous pensons qu'il est tout aussi inacceptable que l'on traite sur un pied d'égalité ceux qui pratiquent constamment une concurrence déloyale et qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires de la protection du travail.

La capacité de concurrence de l'Union européenne, et celle du Portugal en particulier, dépendra dans une grande mesure de la capacité d'un ensemble d'organisations telles que l'OIT à rehausser les modèles d'activité économique dans un grand nombre de pays.

Je voudrais maintenant dire deux choses sur d'autres sujets importants abordés à cette Conférence. La discussion sur l'égalité hommes-femmes au travail est également un sujet d'une grande actualité. Promouvoir un meilleur accès des femmes au marché du travail est essentiel pour la croissance économique, pour la réduction de la pauvreté dans le monde, et c'est dans ce domaine que le dialogue social et le tripartisme peuvent et doivent véritablement jouer un rôle essentiel.

Quant au point *Le VIH/sida et le monde du travail*, les employeurs portugais considèrent que les efforts de lutte contre cette épidémie sont plus essentiels que jamais. Nous reconnaissons l'utilité d'un meilleur accès, notamment pour les Etats les plus affectés, à des orientations détaillées, à des bonnes pratiques dans ce domaine. Il leur faut donc des lignes directrices d'action, mais il faut aussi qu'au niveau national, des solutions concrètes soient trouvées et dûment encadrées, responsabilité qui incombe avant tout aux pouvoirs publics.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

«La mondialisation a ses mauvais côtés, mais nous pourrions grâce à la démocratie au travail, à la liberté syndicale, et à la négociation collective assu-

rer à nos pays une plus grande stabilité économique et sociale pour une plus grande compétitivité et une meilleure performance économique à l'échelle mondiale.»

Voilà ce que je disais dans le discours que je prononçais à la même Conférence l'an dernier.

Comme vous le savez, Malte est une très petite île en Méditerranée, mais cela ne signifie pas que nous n'ayons pas été affectés par la crise économique qui a récemment touché le monde entier.

Comme je le disais l'an dernier, la mondialisation, notamment par le biais des progrès technologiques, a eu de nombreux avantages, mais elle a certainement suscité aussi et continue à susciter de nombreuses difficultés, notamment pour les pays plus faibles économiquement et politiquement. On sait que, en 2009, les pays les plus pauvres sont en train de s'appauvrir et les pays les plus riches de s'enrichir. Même l'Organisation internationale du Travail a affirmé dans ses déclarations, que la mondialisation engendre le déséquilibre entre les pays et au sein de chaque pays.

De nombreuses analyses ont été faites pour identifier la cause de ce problème économique mondial, mais pour les familles qui sont à l'heure actuelle dans une situation critique à cause de cette crise, il faut des solutions. Ces familles veulent retrouver un niveau de vie décent et pour cela, il leur faut avant tout un emploi décent, avec des conditions de travail décentes.

A Malte, le fait que les banques locales n'aient pas été affectées par la crise financière nous a aidés à limiter les dégâts dans une certaine mesure. Mais cela ne signifie pas que la crise économique engendrée par la crise financière n'ait pas eu d'effet sur les taux de chômage entraînant des difficultés pour un grand nombre de gens qui se retrouvent au chômage ou perdent un emploi à temps partiel.

Notre syndicat est toujours prêt à aider les entreprises qui en ont vraiment besoin. Toutefois, mon syndicat reste très vigilant vis-à-vis de ces employeurs qui ne sont pas touchés par la récession actuelle, mais essaient malgré cela de profiter de la situation.

Notre syndicat, est aussi intervenu, au cours des derniers mois, avec d'autres syndicats de notre pays, et exercé des pressions sur notre gouvernement qui, sans véritable concertation, et à une époque de grande instabilité économique, a augmenté les tarifs de l'eau et de l'électricité. Il aurait été plus logique que le gouvernement fasse des propositions concrètes pour favoriser la prospérité plutôt que de créer une crise interne en imposant aux familles et aux entreprises des taxes excessives.

En outre, l'Union Générale des travailleurs a lancé une campagne nationale de sensibilisation à l'émigration clandestine qui est à Malte une question de priorité nationale. En tant que syndicat, nous ne sommes pas intervenus dans la politique sur l'émigration adoptée l'an dernier par l'Union européenne, notamment sur le fait que la participation aux charges devrait être ou non obligatoire. Mais nous insistons pour que les travailleurs migrants reçoivent les mêmes salaires et bénéficient des mêmes conditions que leurs collègues maltais. En réalité, il y a beaucoup d'abus dans l'économie souterraine, et cela au détriment des droits pour l'acquisition desquels nous, syndicats, avons beaucoup lutté au fil des ans. Ces travailleurs sont vulnérables et donc facilement exploités.

Il en va de même pour les jeunes travailleurs qui, très souvent, méconnaissent leurs droits, manquent d'expérience et par conséquent acceptent plus facilement de bas salaires et des conditions peu favorables de peur de perdre leur emploi.

Pour conclure, je voudrais dire que mon syndicat est favorable au Pacte mondial pour l'emploi proposé par l'Organisation internationale du Travail dans le dernier rapport du Directeur général présenté à cette 98^e session afin de limiter les dégâts dans la situation actuelle, mais à condition que tous les intéressés, et principalement les gouvernements et les employeurs, en partagent la charge avec les travailleurs.

Original anglais: M. KEARNEY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir)

Avec l'aggravation de la récession économique mondiale, les travailleurs, leur famille et leurs communautés vivent des moments difficiles. Ceux qui sont particulièrement frappés sont ceux qui ont perdu leur emploi. Il y a à l'heure actuelle 12 millions de ces travailleurs qui ont été licenciés au cours de l'année écoulée dans l'industrie du textile, de la chaussure et de l'habillement, essentiellement des femmes, souvent seules soutien de famille. Au moins trois autres millions de travailleurs du secteur sont menacés de connaître le même sort.

Ces travailleurs font les frais de l'imprudence de banquiers rapaces, d'une application laxiste du droit du travail et d'une mondialisation non réglementée. Leurs souffrances appellent à un changement urgent pour le bien de l'industrie et de ses travailleurs actuels et futurs.

Avec près de 15 millions de chômeurs actuels ou en puissance nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'évaluations académiques et théoriques de la situation. Les travailleurs et leurs syndicats reconnaissent que des mesures correctives urgentes sont indispensables pour affronter cette crise dans l'immédiat et tracer la voie d'un avenir durable pour l'industrie et ceux qu'elle emploie.

C'est pourquoi un vaste éventail d'actionnaires et de parties prenantes dans le secteur, propriétaires de marques et acheteurs, fabricants et syndicats, gouvernements et institutions internationales, et différentes organisations de la société civile fédérées au sein du forum MFA, ont travaillé à une vitesse effrénée pour mettre au point des propositions de survie et de relance fondées sur le travail décent. Se basant sur le fait que les économistes voient dans la consommation interne, surtout en Asie, le meilleur moteur de la relance, le forum a mis sur pied une stratégie fondée sur le travail décent et préconisant comme instrument essentiel un salaire minimum vital.

Cette stratégie intitulée «Initiative durable pour l'habillement et la chaussure» demande que le secteur obtienne l'accès à une partie des trois mille milliards de dollars des Etats-Unis alloués par le G20 pour les plans de lutte contre la récession. Les entreprises et les syndicats reconnaissent la nécessité urgente de débloquent des crédits en faveur du financement du commerce, crédits dont l'absence étrangle aujourd'hui ce secteur. Le forum veut que les travailleurs de l'industrie puissent profiter immédiatement du fonds d'intervention rapide dans le secteur social qui relève du mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables mis en place par la Banque mondiale, avec une aide allouée aux

«bons fabricants» et un accès au crédit à des taux préférentiels pour les entreprises qui procurent effectivement un travail décent.

Ce serait une occasion excellente d'encourager le respect des normes du travail dans le secteur à travers les moyens de financement. Il est nécessaire que les efforts de stabilisation à court terme s'accompagnent de mesures destinées à préparer l'industrie à la reprise et à relancer la compétitivité.

Le maintien de l'emploi est considéré ici comme crucial avec la formation et la reconversion qui peuvent contribuer ensemble à éviter les licenciements et utiliser le chômage partiel pour améliorer les compétences afin de relancer la productivité. Les financements provenant en partie des plans de relance ainsi que l'engagement et le soutien du gouvernement seront d'une importance capitale pour préparer cette reprise.

L'élément final de la stratégie vise ceux dont la survie n'est pas possible pour le moment et prévoit une transition responsable assurant aux travailleurs licenciés toutes les prestations auxquelles ils ont droit, tels que: arriérés de salaire, pensions, indemnité de licenciement, accès aux agences d'emploi, reconversion, etc. avec le soutien des régimes de protection sociale garantis par le gouvernement.

La crise actuelle a montré les souffrances qu'entraîne l'absence d'indemnités de chômage, de licenciement, de caisse de pension dans un grand nombre de pays et la nécessité de prendre des mesures dans ce sens.

Il est intéressant que la stratégie du forum MFA reconnaisse l'échec de la dépendance totale aux exportations comme moteur du développement et de la croissance. Etant donné que la consommation dans les marchés européens et américains prendra certainement un certain temps pour atteindre les niveaux pré-récession, la stratégie met l'accent sur la promotion du développement économique et la stimulation de la demande des consommateurs dans les pays producteurs de textile, d'habillement et de chaussures, ainsi que sur le travail décent qui doit inclure le paiement d'un minimum vital à tous les travailleurs du secteur.

Les principaux acteurs de l'industrie ont déjà commencé à passer en revue différentes options pour modifier leurs stratégies des chaînes d'approvisionnement afin de privilégier une distribution géographique plus vaste de la consommation, améliorer les compétences de la main-d'œuvre et promouvoir les innovations au sein d'un environnement durable.

Cette initiative durable pour l'habillement et la chaussure cherche en fait à opérer une révolution dans le secteur en profitant de la récession pour mettre sur pied un modèle nouveau pour l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure, fondé sur une structure nouvelle des chaînes d'approvisionnement et de nouveaux schémas de consommation au niveau mondial. Pour que cette stratégie réussisse, il faut l'intervention d'un grand nombre d'acteurs, y compris l'industrie elle-même, l'OIT, la Banque mondiale, le PNUD et les gouvernements du Nord et du Sud.

L'OIT devrait être au cœur de cette initiative de relance et de stabilisation pour le secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure. Les syndicats souhaitent voir l'OIT accueillir une table ronde regroupant un large éventail d'acteurs pour relancer l'initiative et notamment des représentants de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du

textile, de l'habillement et de la chaussure, les fabricants, les syndicats, les propriétaires de marques et les détaillants, les gouvernements des pays importateurs et exportateurs, les institutions financières et les organismes de développement.

Tous ces acteurs se pencheraient sur la manière de partager les tâches nécessaires à l'élaboration d'un nouveau modèle d'industrie sur la base du travail décent et du principe du versement d'un minimum vital à chaque employé du secteur. Ils pourraient ensuite déployer l'initiative dans les principaux pays producteurs de textile, d'habillement et de chaussure en étroite collaboration avec le programme «Travailler mieux» de l'OIT.

Le cadre présenté a été mis sur pied très rapidement. Le défi consiste maintenant à l'affiner et à le rendre opérationnel. La Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir estime que l'OIT est particulièrement à même de jouer un rôle directeur compte tenu de sa responsabilité à long terme pour défendre et promouvoir l'emploi et le travail décent et durable.

Nous accueillons favorablement l'engagement de l'OIT pour réduire l'impact de la crise économique sur l'emploi et souhaitons que cette volonté politique se traduise par une action immédiate sur le terrain dans l'industrie du textile, de l'habillement et du cuir.

Original anglais: M. HOANG NGOC (travailleur, Viet Nam)

Au nom des travailleurs vietnamiens, de la Confédération générale du travail du Viet Nam et de ses 6,5 millions de membres, je suis heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole à cette tribune importante. J'aimerais présenter nos salutations les plus chaleureuses au Président ainsi qu'à tous les délégués participant à cette session de la Conférence. Je souhaite également saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général ainsi que l'Organisation internationale du Travail, à l'occasion du 90^e anniversaire de l'organisation tripartite internationale la plus importante qui soit.

Notre Conférence a lieu alors que la crise financière et le ralentissement économique à l'échelle mondiale ont une incidence négative sur la vie et l'emploi des travailleurs dans le monde entier.

Nous nous réjouissons du rapport qui a été soumis par le Directeur général du BIT, intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent*. Nous partageons ce que le rapport indique à propos des trois responsabilités immédiates de l'OIT, et nous appuyons la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi en tant qu'initiative nationale, régionale et mondiale afin d'aider les travailleurs, les familles et les entreprises à surmonter la crise de la mondialisation.

Nous accordons beaucoup de valeur au Rapport intitulé *Le coût de la coercition*, soumis par le Directeur général. La Confédération générale du travail du Viet Nam et les travailleurs vietnamiens luttent constamment contre toutes les formes de travail forcé, au niveau national et international. Nous constatons avec satisfaction que la Constitution nationale, le Code du travail ainsi que d'autres instruments juridiques au Viet Nam reprennent pour l'essentiel le contenu des conventions de l'OIT (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Nous nous réjouissons de la ratification de la convention n° 29 par le gouvernement vietnamien.

Le Viet Nam, ainsi que d'autres pays, souffre de l'incidence négative de la crise économique mondiale. Ainsi, le taux de croissance du PIB du Viet Nam a été d'environ 6,2 pour cent en 2008, et de seulement 3 pour cent au premier trimestre de 2009, contre 7 à 7,5 pour cent au cours de la décennie passée. Plus de 100 000 travailleurs ont perdu leur emploi depuis l'an dernier, et ce chiffre va certainement augmenter au cours des mois à venir en raison du nombre croissant d'entreprises qui font faillite, ou qui réduisent leur production et licencient.

La Confédération générale du travail du Viet Nam a formulé diverses recommandations au gouvernement vietnamien, et lui a indiqué comment utiliser au mieux l'ensemble des mesures de relance économique, qui représentent quelque 8 milliards de dollars, soit environ 9 pour cent du PIB national, afin de prévenir le ralentissement économique, de promouvoir la production des entreprises et de garantir ainsi l'emploi et la sécurité sociale.

Nous relevons avec plaisir que ces politiques incitatives ont permis dans un premier temps d'améliorer la production des entreprises et de con-

server des emplois, tout en aidant les travailleurs à accéder à une formation, voire à se recycler et à améliorer leurs compétences professionnelles. Cela a permis aussi de stabiliser le marché du travail et de garantir la sécurité sociale.

La Confédération générale du travail du Viet Nam a pour fonction de représenter et de protéger les droits et les intérêts des travailleurs vietnamiens, et de promouvoir le dialogue social et des relations professionnelles harmonieuses, stables et progressives. C'est là la tâche essentielle des syndicats vietnamiens à l'heure actuelle, en particulier dans cette situation de ralentissement économique mondial. Nous accordons une grande valeur au soutien et à la coopération technique qui nous ont été fournis par le BIT ces dernières années, et nous espérons pouvoir en bénéficier encore, pour renforcer les capacités de l'organisation syndicale et pour améliorer nos compétences en matière de dialogue social et de négociation collective, de façon à parvenir à un développement durable des entreprises et de l'économie nationale.

(La séance est levée à 18 h 55.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Seizième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
Rapport de la Commission des finances: présentation, discussion et approbation	8
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres: adoption.....	9
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2010: adoption	9
Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres: adoption.....	9
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail: adoption	9
Résolution concernant les amendements au Règlement financier: adoption	9
Rapport de la Commission de l'égalité: présentation, discussion et approbation	9
Conclusions concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent: adoption	20
Résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent: adoption	20
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	21